

AR PREFECTURE

013-241300375-20181219-DEL205__2018-DE

Révisé le 11/01/2019

Deloitte.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DES BAUX-ALPILLES

Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles

Pacte fiscal et financier

Analyse des attributions de compensation, répartition de la dotation de solidarité communautaire et du FPIC et présentation du fonctionnement d'un fonds de concours



Sommaire

- 1 Présentation du pacte fiscal et financier
- 2 La situation financière de la CCVBA et de ses communes membres
- 3 Les attributions de compensation
- 4 La répartition de la dotation de solidarité communautaire
- 5 La repartition interne du F.P.I.C
- 6 Les fonds de concours



1 **Présentation du pacte fiscal et financier**

2 La situation financière de la CCVBA et de ses communes membres

3 Les attributions de compensation

4 La répartition de la dotation de solidarité communautaire

5 La repartition interne du F.P.I.C

6 Les fonds de concours



1. Présentation du pacte fiscal et financier

1.1 Définition et objectifs

- Le pacte fiscal et financier est un outil de gestion du territoire. Dans un contexte de raréfaction de la ressource publique, il vise à mieux connaître son territoire du point de vue financier et fiscal et d'en analyser les capacités budgétaires pour réaliser des projets du bloc communal constitué des communes et de l'EPCI. Il s'articule au projet de territoire et au schéma de mutualisation en identifiant les modalités de mise en commun des moyens financiers et fiscaux du bloc communal.
- Le pacte financier et fiscal vise plusieurs objectifs :
 - mieux connaître son territoire et ses ressources financières et fiscales ;
 - analyser la capacité fiscale contributive et soutenable par les habitants ;
 - optimiser les recettes de fonctionnement des collectivités tout en maîtrisant la pression fiscale sur les contribuables ;
 - identifier les leviers financiers et fiscaux mobilisables pour dégager de nouveaux moyens d'actions ;
 - corriger les inégalités territoriales et mettre en œuvre le jeu de péréquation ;
 - planifier financièrement des projets à la fois intercommunaux et communaux.
- Le pacte financier et fiscal pose plusieurs questions centrales au projet communautaire ; à ce titre :
 - il évalue les charges transférées entre les communes et l'EPCI ;
 - il analyse le niveau de solidarité de la communauté vers les communes en optimisant la dotation globale de fonctionnement sur les années à venir ;
 - il analyse le niveau de pression fiscale acceptable sur le territoire en tenant compte du lien entre CFE, taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti ;
 - il analyse le niveau d'investissement envisageable face aux équilibres financiers du territoire.

1. Présentation du pacte fiscal et financier

1.1 Définition et objectifs

- Le pacte financier et fiscal est donc un outil de référence pour la gestion du territoire et l'identification des leviers d'actions à mettre en œuvre.
- La première étape devant permettre d'aboutir au pacte fiscal et financier est de réaliser un diagnostic du territoire, sur le plan financier notamment, étant entendu que la plupart des dispositions contenues dans le pacte seront de nature fiscale ou financière.
- Le pacte fiscal et financier est accompagné d'une analyse prospective financière qui permet de relever les points de tension de la communauté de communes sur les quatre prochaines années.
- Cette prospective financière permet d'évaluer l'évolution nécessaire des taux de fiscalité de la Communauté de communes afin de pouvoir contrer l'évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement.
- Une fois le bilan réalisé et partagé, il permettra de nourrir une charte entre les communes et la communauté, qui représentera la feuille de route sur les trois années à venir et définira le niveau d'engagement de tous les acteurs.

1. Présentation du pacte fiscal et financier

013-241300375-20181219-DEL205 2018-DE
Regu le 14/01/2019

1.2. Les enjeux pour la communauté de communes

- Conformément au paragraphe VI de l'article 1609 nonies C du CGI, l'EPCI s'engage, lors de la signature du contrat de ville, à élaborer, en concertation avec ses communes membres, un pacte financier et fiscal de solidarité visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ces dernières. Par contre l'absence d'un contrat de ville permet néanmoins aux EPCI en fiscalité professionnelle unique d'instaurer un pacte fiscal et financier permettant de clarifier la stratégie financière des prochaines années.

Ce pacte tient compte des efforts de mutualisation des recettes et des charges déjà engagés ou envisagés à l'occasion des transferts de compétences, des règles d'évolution des attributions de compensation, des politiques communautaires poursuivies au moyen des fonds de concours ou de la dotation de solidarité communautaire ainsi que des critères retenus par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre pour répartir, le cas échéant, les prélèvements ou reversements au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

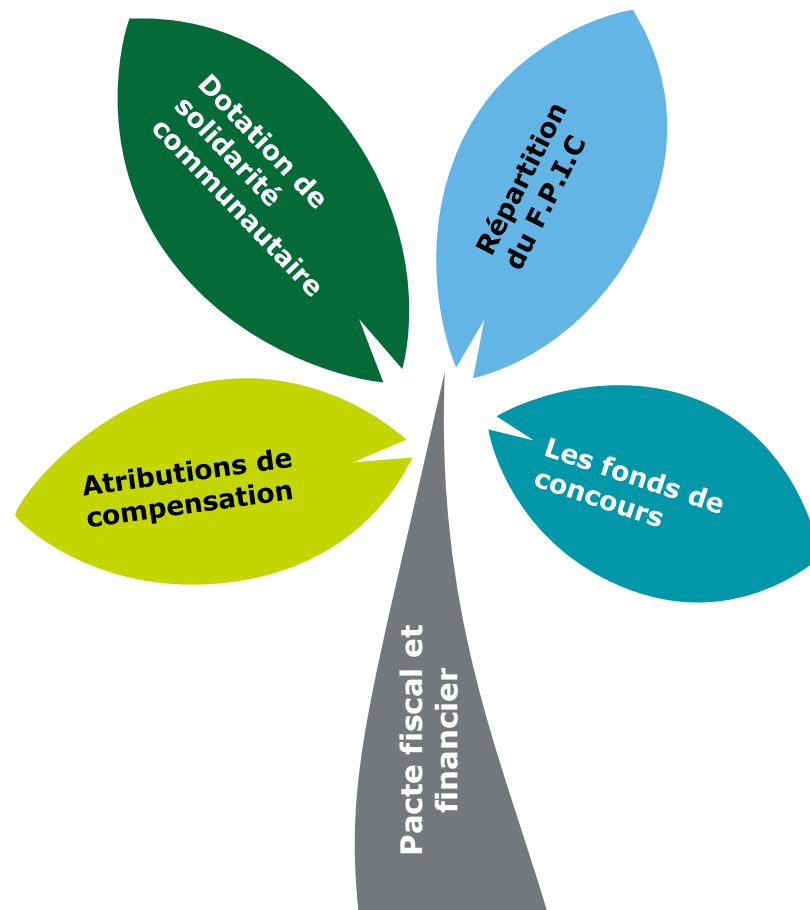
- A défaut d'avoir élaboré un tel pacte au plus tard un an après l'entrée en vigueur du contrat de ville, l'EPCI est tenu d'instituer, au profit des communes concernées par les dispositifs prévus dans ce contrat de ville, une dotation de solidarité communautaire, dont le montant est au moins égal à 50 % de la progression sur un an des produits mentionnés à l'article 1609 nonies C (CFE, CVAE, IFER, etc.).

1. Présentation du pacte fiscal et financier

013-241300375-20181219-DEL205 2018-DE
Regu le 14/01/2019

1.3 Les différents volets abordés dans le cadre du présente pacte

- Il n'existe pas véritablement de « modèle » de pacte financier. Dans sa version formalisée, le document peut prendre des formes variables et un contenu très diversifié selon son degré de maturité. Dans la pratique, les logiques de solidarité qui le soutiennent reposent sur différents « ingrédients » qui constituent autant de leviers de la stratégie financière et fiscale commune.
- Un pacte fiscal et financier peut donc être considéré comme « une boîte à outils », comprenant différents volets selon les spécificités du territoire mais aussi et surtout, selon la volonté politique des acteurs en présence.
- Toute étude de benchmarking dans un tel domaine est donc complexe, bien que la présente étude tente d'apporter des éléments de réflexion à cet égard.
- Il y aurait en l'espèce quatre grands volets au pacte fiscal et financier de la CCVBA, comme indiqué dans le schéma ci-contre :



Sommaire

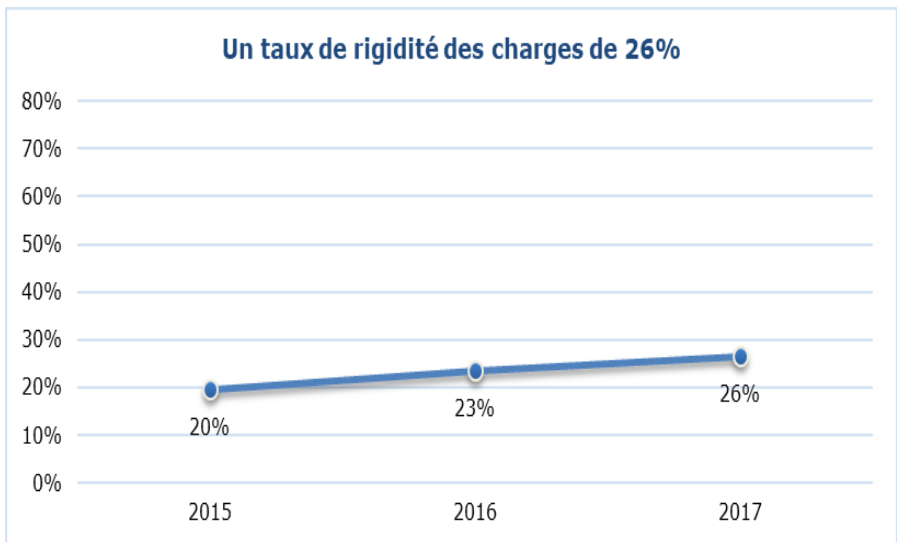
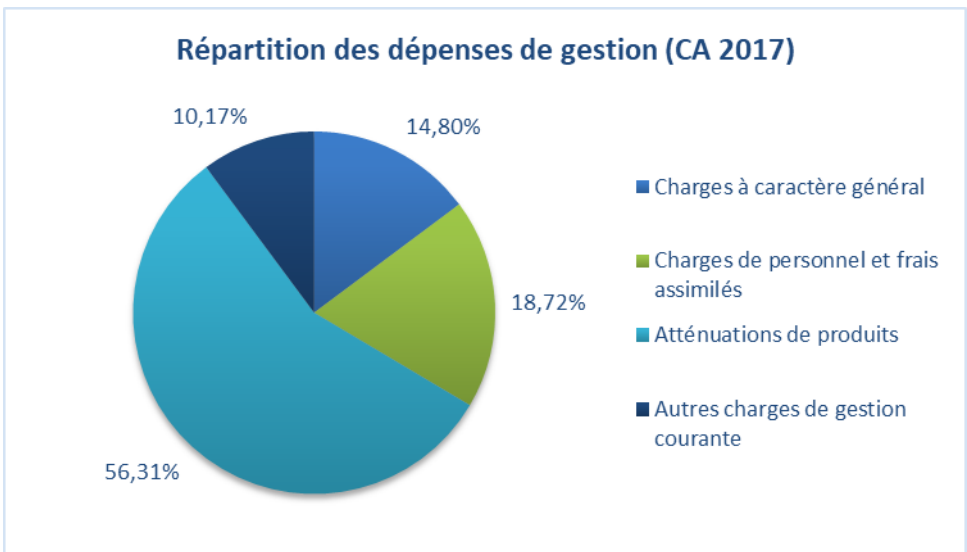
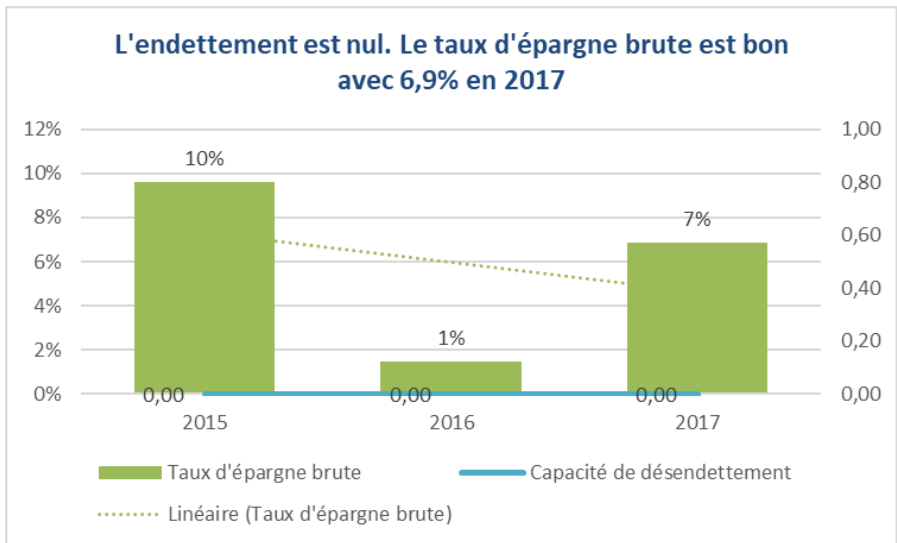
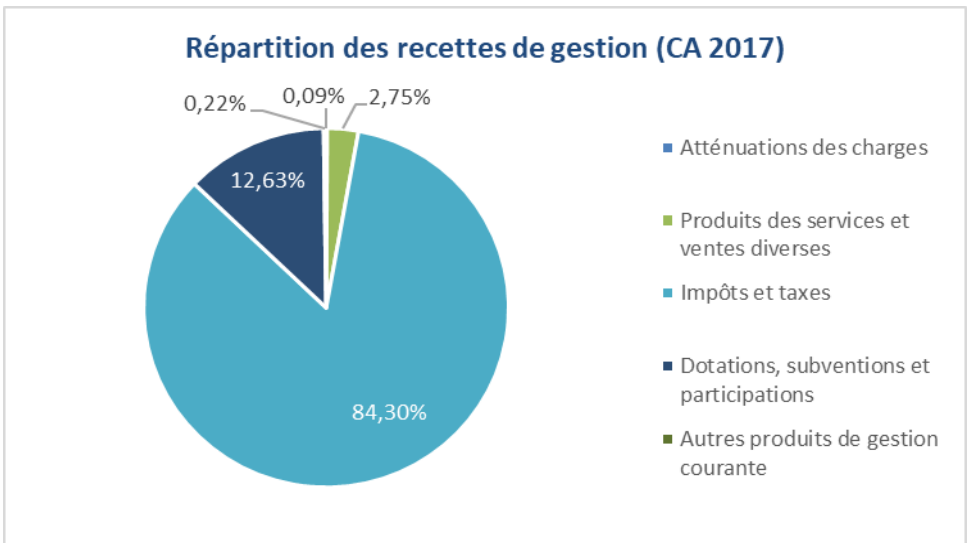
- 1 Présentation du pacte fiscal et financier
- 2 **La situation financière de la CCVBA et de ses communes membres**
- 3 Les attributions de compensation
- 4 La répartition de la dotation de solidarité communautaire
- 5 La repartition interne du F.P.I.C
- 6 Les fonds de concours



La situation financière de la CCVBA

Budget principal En K€	2015	2016	2017	Evolution 2015/2017 %
Recettes de gestion	12 284 K€	12 480 K€	17 424 K€	42%
Atténuations des charges	11 K€	6 K€	16 K€	
Produits des services et ventes diverses	72 K€	261 K€	479 K€	569%
Impôts et taxes	9 863 K€	10 070 K€	14 689 K€	49%
Dotations, subventions et participations	2 326 K€	2 131 K€	2 201 K€	-5%
<i>dont dotation d'intercommunalité</i>	154 K€	65 K€	73 K€	
<i>dont dotation de compensation des EPCI</i>	1 285 K€	1 260 K€	1 225 K€	
Autres produits de gestion courante	13 K€	12 K€	39 K€	
Dépenses de gestion	11 105 K€	12 296 K€	15 977 K€	44%
Charges à caractère général	1 370 K€	1 663 K€	2 365 K€	73%
Charges de personnel et frais assimilés	862 K€	1 194 K€	2 991 K€	247%
Atténuations de produits	7 335 K€	7 702 K€	8 997 K€	23%
Autres charges de gestion courante	1 539 K€	1 737 K€	1 625 K€	6%
Résultat de gestion (= épargne de gestion)	1 179 K€	184 K€	1 447 K€	23%
Produits financiers	0 K€	0 K€	0 K€	NS
Charges financières	0 K€	0 K€	0 K€	NS
Résultat financier	0 K€	0 K€	0 K€	NS
Produits exceptionnels	6 K€	14 K€	75 K€	1236%
Charges exceptionnelles	6 K€	12 K€	319 K€	5314%
Résultat exceptionnel	0 K€	2 K€	-244 K€	87342%
Capacité d'autofinancement (= épargne brute)	1 179 K€	186 K€	1 203 K€	2%
Taux d'épargne brute	10%	1%	7%	-28%
Remboursement du capital de la dette	0 K€	0 K€	0 K€	
Autofinancement net (= épargne nette)	1 179 K€	186 K€	1 203 K€	2%
Recettes d'investissement (hors 16-Emprunts et 1068)	696 K€	2 360 K€	671 K€	-100%
Dépenses d'investissement (hors 16-Emprunts)	596 K€	3 590 K€	1 064 K€	13%
Besoin de financement	1 279 K€	-1 043 K€	810 K€	-37%
Emprunt nouveau				
Résultat de l'exercice	1 279 K€	-1 043 K€	810 K€	-37%
Reports +/-	1 840 K€	2 352 K€	2 058 K€	12%
Excédents de fonctionnement reportés (1068)	0 K€	766 K€	0 K€	
Résultat de clôture	3 118 K€	2 075 K€	2 868 K€	-8%
Restes à réaliser +/-	-2 170 K€		-110 K€	
Solde global de clôture	948 K€	2 075 K€	2 758 K€	191%
Encours de dette	0 K€	0 K€	0 K€	
Capacité de désendettement	0,00	0,00	0,00	

La situation financière de la CCVBA

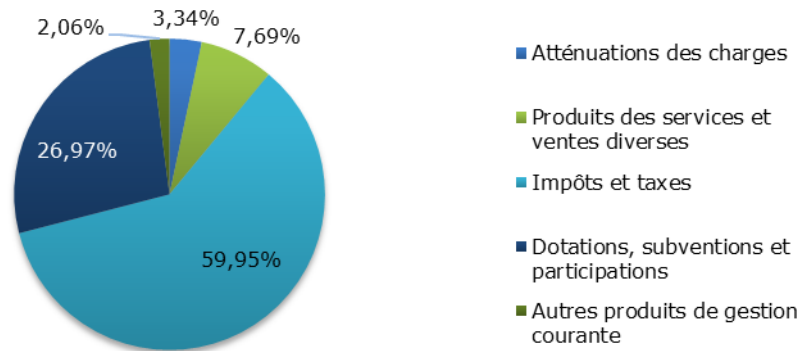


La situation financière de la Commune d'Aureille

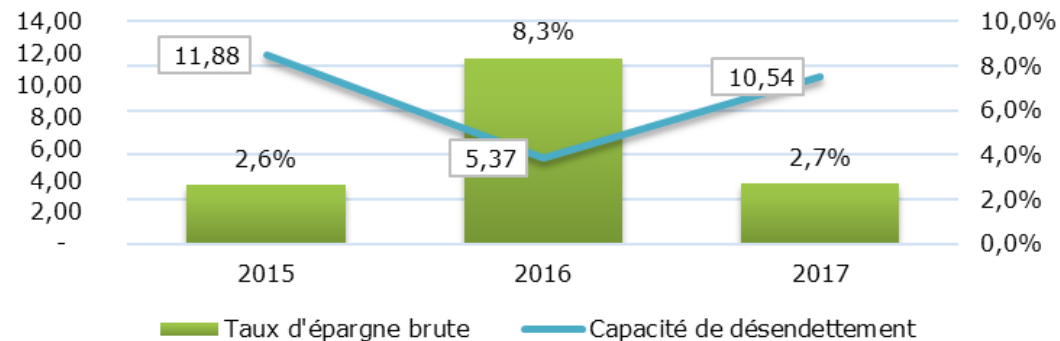
Budget principal En K€	2015	2016	2017	Moyenne	Evolution 2015/2017 %
Recettes de gestion	1 209 K€	1 228 K€	1 136 K€	1 191 K€	-6%
Atténuations des charges	57 K€	46 K€	38 K€	47 K€	-34%
Produits des services et ventes diverses	122 K€	121 K€	87 K€	110 K€	-28%
Impôts et taxes	695 K€	764 K€	681 K€	713 K€	-2%
Dotations, subventions et participations	324 K€	284 K€	306 K€	305 K€	-5%
Autres produits de gestion courante	12 K€	13 K€	23 K€	16 K€	101%
Dépenses de gestion	1 163 K€	1 102 K€	1 093 K€	1 119 K€	-6%
Charges à caractère général	453 K€	387 K€	368 K€	403 K€	-19%
Charges de personnel et frais assimilés	540 K€	559 K€	538 K€	546 K€	0%
Atténuations de produits	0 K€	0 K€	6 K€	2 K€	ns
Autres charges de gestion courante	170 K€	156 K€	182 K€	169 K€	7%
Résultat de gestion (= épargne de gestion)	46 K€	126 K€	43 K€	72 K€	-7%
Produits financiers	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	-21%
Charges financières	18 K€	16 K€	17 K€	17 K€	-9%
Résultat financier	-18 K€	-16 K€	-17 K€	-17 K€	-9%
Produits exceptionnels	5 K€	6 K€	7 K€	6 K€	28%
Charges exceptionnelles	1 K€	13 K€	2 K€	5 K€	60%
Résultat exceptionnel	4 K€	-7 K€	5 K€	1 K€	17%
Capacité d'autofinancement (= épargne brute)	32 K€	103 K€	31 K€	55 K€	-4%
Taux d'épargne brute	2,6%	8,3%	2,7%	4,6%	3%
Remboursement du capital de la dette	48 K€	48 K€	220 K€	106 K€	355%
Autofinancement net (= épargne nette)	-16 K€	55 K€	-189 K€	-50 K€	1059%
Recettes d'investissement (hors 16-Emprunts et 1068)	729 K€	508 K€	464 K€	567 K€	-36%
Dépenses d'investissement (hors 16-Emprunts)	383 K€	794 K€	485 K€	554 K€	27%
Besoin de financement	330 K€	-232 K€	-210 K€	-37 K€	-164%
Emprunt nouveau		219 K€		219 K€	
Résultat de l'exercice	330 K€	-12 K€	-210 K€	36 K€	-164%
Reports +/-	110 K€	425 K€	539 K€	358 K€	389%
Excédents de fonctionnement reportés (1068)	50 K€	64 K€	10 K€	41 K€	
Résultat de clôture	490 K€	477 K€	339 K€	435 K€	-31%
Restes à réaliser +/-	-314 K€	-4 K€	8 K€	-103 K€	
Solde global de clôture	176 K€	474 K€	346 K€	332 K€	97%
Encours de dette	381 K€	552 K€	326 K€	420 K€	-14%
Capacité de désendettement	11,88	5,37	10,54	9,26	-11%

La situation financière de la Commune d'Aureille

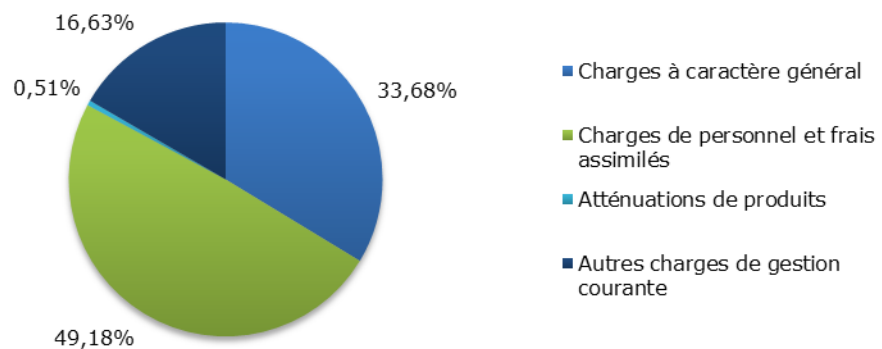
Répartition des recettes de gestion (CA 2017)



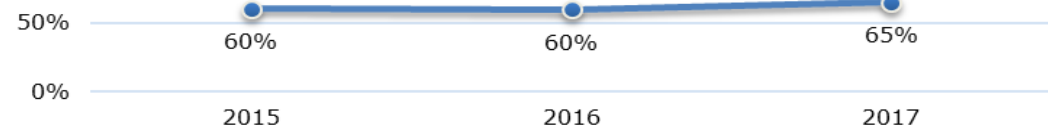
Un taux d'épargne brute en recul à 2,7% et une capacité de désendettement de 10,54 années en 2017



Répartition des dépenses de gestion (CA 2017)

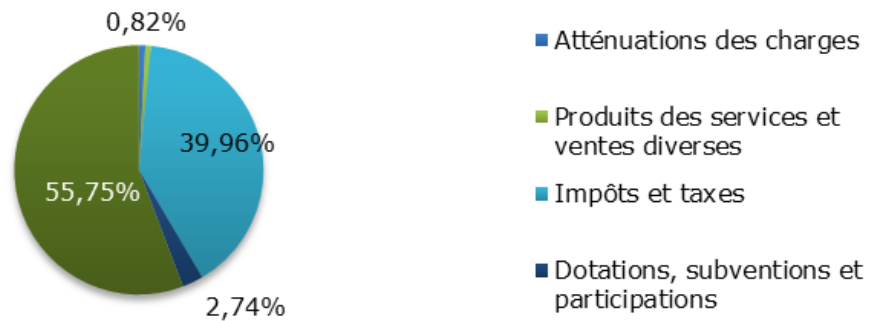


Un taux de rigidité des charges de 65%

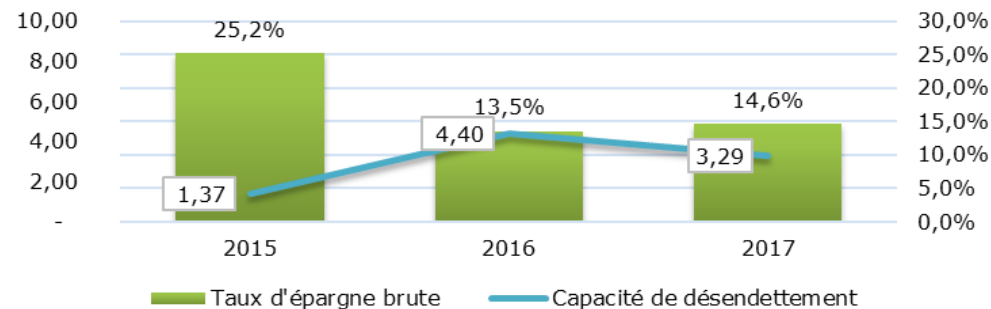


La situation financière de la Commune Les Baux de Provence

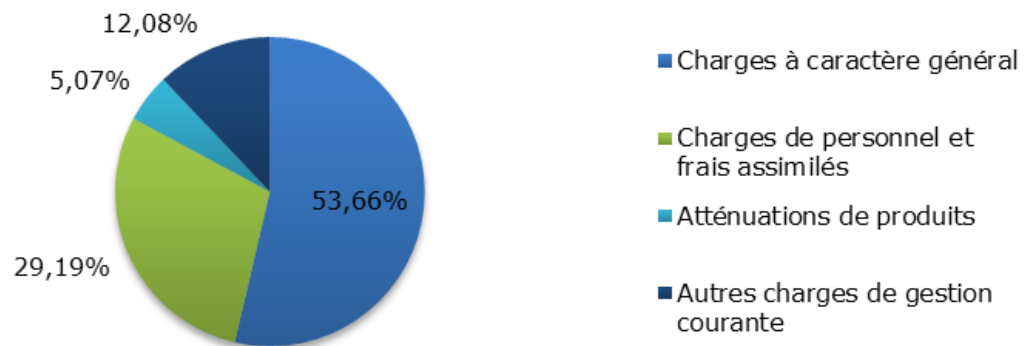
Répartition des recettes de gestion (CA 2017)



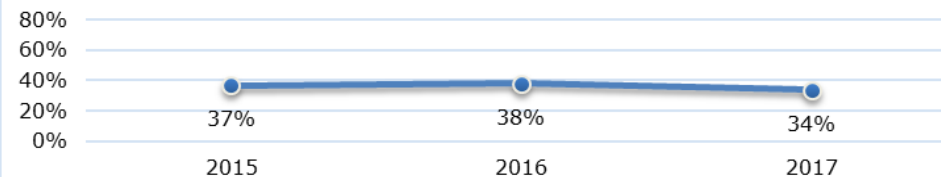
Un taux d'épargne brute de 14,6% et une capacité de désendettement de 3,29 années (2017)



Répartition des dépenses de gestion (CA 2017)



Un taux de rigidité des charges de 34%

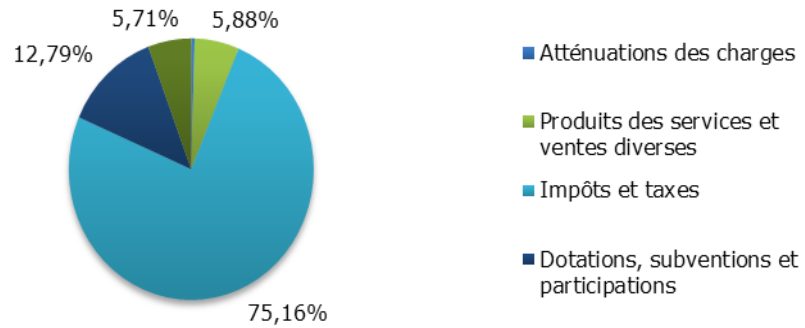


La situation financière de la Commune d' Eygalières

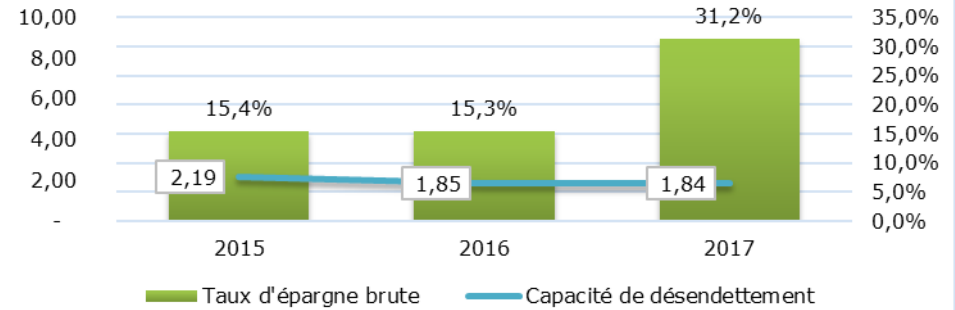
Budget principal En K€	2015	2016	2017	Moyenne	Evolution 2015/2017 %
Recettes de gestion	2 101 K€	2 273 K€	2 197 K€	2 191 K€	5%
Atténuations des charges	30 K€	23 K€	10 K€	21 K€	-67%
Produits des services et ventes diverses	320 K€	342 K€	129 K€	264 K€	-60%
Impôts et taxes	1 343 K€	1 372 K€	1 652 K€	1 455 K€	23%
Dotations, subventions et participations	280 K€	406 K€	281 K€	322 K€	0%
Autres produits de gestion courante	128 K€	130 K€	126 K€	128 K€	-2%
Dépenses de gestion	1 770 K€	1 921 K€	1 877 K€	1 856 K€	6%
Charges à caractère général	614 K€	732 K€	664 K€	670 K€	8%
Charges de personnel et frais assimilés	769 K€	805 K€	823 K€	799 K€	7%
Atténuations de produits	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	NC
Autres charges de gestion courante	387 K€	384 K€	390 K€	387 K€	1%
Résultat de gestion (= épargne de gestion)	331 K€	353 K€	320 K€	335 K€	-3%
Produits financiers	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	ns
Charges financières	27 K€	27 K€	23 K€	26 K€	-14%
Résultat financier	-27 K€	-27 K€	-23 K€	-26 K€	-14%
Produits exceptionnels	24 K€	32 K€	569 K€	208 K€	2300%
Charges exceptionnelles	1 K€	5 K€	2 K€	3 K€	249%
Résultat exceptionnel	23 K€	28 K€	567 K€	206 K€	2362%
Capacité d'autofinancement (= épargne brute)	328 K€	354 K€	864 K€	515 K€	164%
Taux d'épargne brute	15,4%	15,3%	31,2%	20,7%	103%
Remboursement du capital de la dette	76 K€	63 K€	65 K€	68 K€	-15%
Autofinancement net (= épargne nette)	251 K€	290 K€	799 K€	447 K€	218%
Recettes d'investissement (hors 16-Emprunts et 1068)	1 796 K€	1 849 K€	1 839 K€	1 828 K€	2%
Dépenses d'investissement (hors 16-Emprunts)	2 092 K€	2 039 K€	2 746 K€	2 292 K€	31%
Besoin de financement	-45 K€	100 K€	-107 K€	-17 K€	139%
Emprunt nouveau	0 K€	0 K€	1 000 K€	333 K€	
Résultat de l'exercice	-45 K€	100 K€	893 K€	316 K€	-2089%
Reports +/-	1 108 K€	1 064 K€	1 209 K€	1 127 K€	9%
Excédents de fonctionnement reportés (1068)	250 K€	250 K€	205 K€	235 K€	ns
Résultat de clôture	1 314 K€	1 414 K€	2 307 K€	1 678 K€	76%
Restes à réaliser +/-	110 K€	0 K€	0 K€	37 K€	
Solde global de clôture	1 423 K€	1 414 K€	2 307 K€	1 715 K€	62%
Encours de dette	717 K€	655 K€	1 591 K€	988 K€	122%
Capacité de désendettement	2,19	1,85	1,84	1,96	-16%

La situation financière de la Commune d' Eygalières

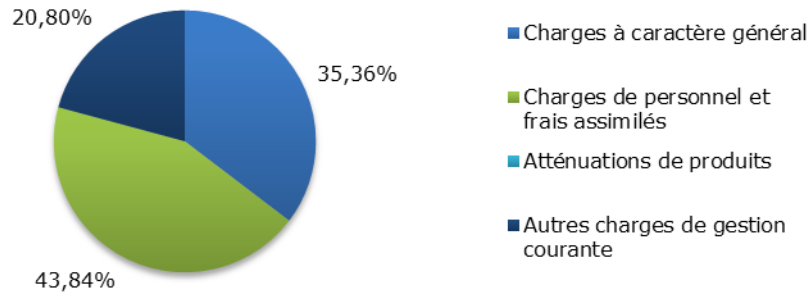
Répartition des recettes de gestion (CA 2017)



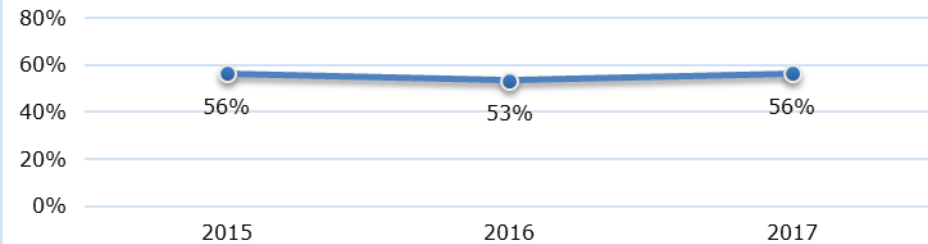
Un taux d'épargne brute fort de 31,2% et une capacité de désendettement de seulement 1,84 années en 2017



Répartition des dépenses de gestion (CA 2017)



Un taux de rigidité des charges de 56%

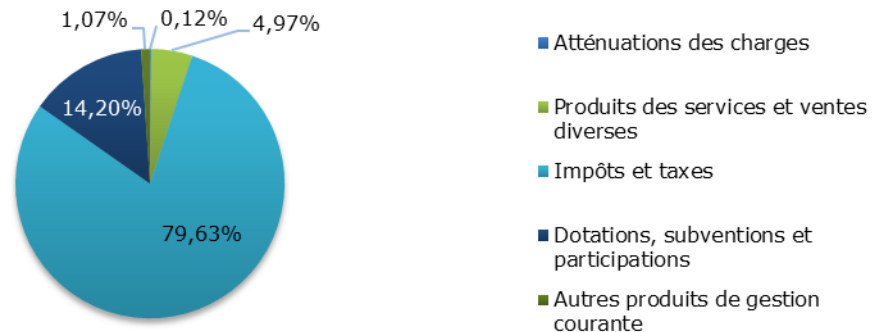


La situation financière de la Commune Fontvieille

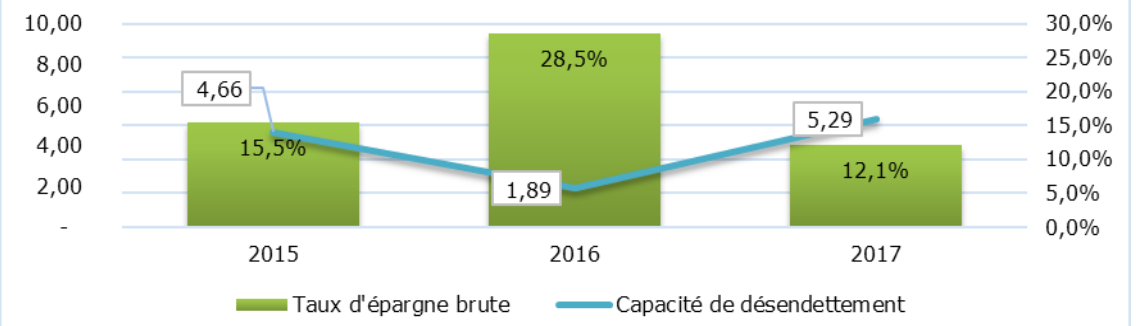
Budget principal En K€	2015	2016	2017	Moyenne	Evolution 2015/2017 %
Recettes de gestion	3 947,87 K€	3 885,92 K€	3 861,46 K€	3 898,42 K€	-2%
Atténuations des charges	11,49 K€	2,78 K€	4,77 K€	6,35 K€	-59%
Produits des services et ventes diverses	237,98 K€	201,31 K€	192,07 K€	210,45 K€	-19%
Impôts et taxes	2 940,52 K€	3 004,98 K€	3 074,89 K€	3 006,79 K€	5%
Dotations, subventions et participations	721,54 K€	584,52 K€	548,49 K€	618,18 K€	-24%
Autres produits de gestion courante	36,33 K€	92,34 K€	41,25 K€	56,64 K€	14%
Dépenses de gestion	3 222,71 K€	3 410,57 K€	3 298,63 K€	3 310,64 K€	2%
Charges à caractère général	800,76 K€	919,12 K€	847,41 K€	855,76 K€	6%
Charges de personnel et frais assimilés	1 970,79 K€	2 011,86 K€	1 937,48 K€	1 973,38 K€	-2%
Atténuations de produits	0,00 K€	1,03 K€	0,56 K€	0,53 K€	
Autres charges de gestion courante	451,16 K€	478,56 K€	513,19 K€	480,97 K€	14%
Résultat de gestion (= épargne de gestion)	725,16 K€	475,35 K€	562,83 K€	587,78 K€	-22%
Produits financiers	1,96 K€	0,11 K€	0,09 K€	0,72 K€	-95%
Charges financières	76,11 K€	59,97 K€	54,94 K€	63,67 K€	-28%
Résultat financier	-74,14 K€	-59,86 K€	-54,85 K€	-62,95 K€	-26%
Produits exceptionnels	16,31 K€	1 067,29 K€	13,85 K€	365,82 K€	-15%
Charges exceptionnelles	54,17 K€	69,38 K€	53,09 K€	58,88 K€	-2%
Résultat exceptionnel	-37,86 K€	997,90 K€	-39,24 K€	306,94 K€	4%
Capacité d'autofinancement (= épargne brute)	613,15 K€	1 413,39 K€	468,75 K€	831,76 K€	-24%
Taux d'épargne brute	15,5%	28,5%	12,1%	18,7%	-22%
Remboursement du capital de la dette	1 457 K€	188 K€	189 K€	611 K€	-87%
Autofinancement net (= épargne nette)	-843 K€	1 225 K€	280 K€	220 K€	-133%
Recettes d'investissement (hors 16-Emprunts et 1068)	3 230 K€	846 K€	599 K€	1 558 K€	-81%
Dépenses d'investissement (hors 16-Emprunts)	2 841 K€	1 192 K€	1 574 K€	1 869 K€	-45%
Besoin de financement	-454 K€	879 K€	-695 K€	-90 K€	53%
Emprunt nouveau	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	
Résultat de l'exercice	-454 K€	879 K€	-695 K€	-90 K€	53%
Reports +/-	160 K€	-652 K€	966 K€	158 K€	502%
Excédents de fonctionnement reportés (1068)	0 K€	400 K€	528 K€	309 K€	ns
Résultat de clôture	-294 K€	628 K€	799 K€	378 K€	-372%
Restes à réaliser +/-	1 776 K€	312 K€	372 K€	820 K€	
Solde global de clôture	1 482 K€	940 K€	1 171 K€	1 197 K€	-21%
Encours de dette	2 855 K€	2 667 K€	2 478 K€	2 667 K€	
Capacité de désendettement	4,66	1,89	5,29	3,94	

La situation financière de la Commune Fontvieille

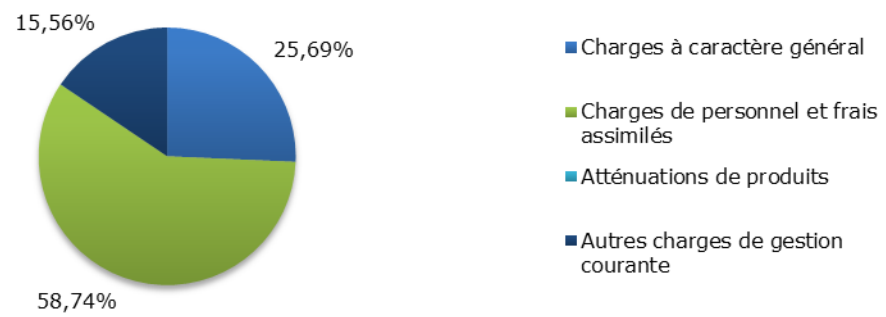
Répartition des recettes de gestion (CA 2017)



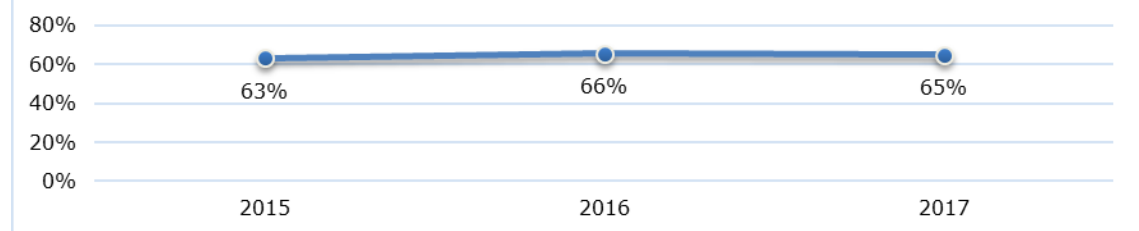
Un taux d'épargne brute de 12,1% et une capacité de désendettement de 5,29 années (2017)



Répartition des dépenses de gestion (CA 2017)

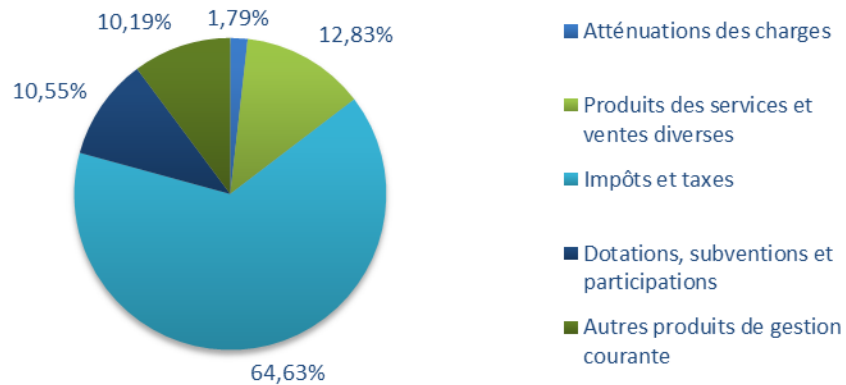


Un taux de rigidité des charges de 65%

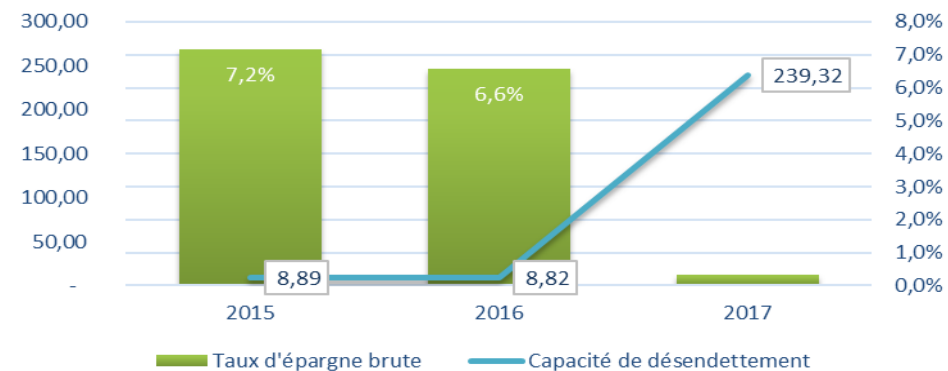


La situation financière de la commune de Mausanne les Alpilles

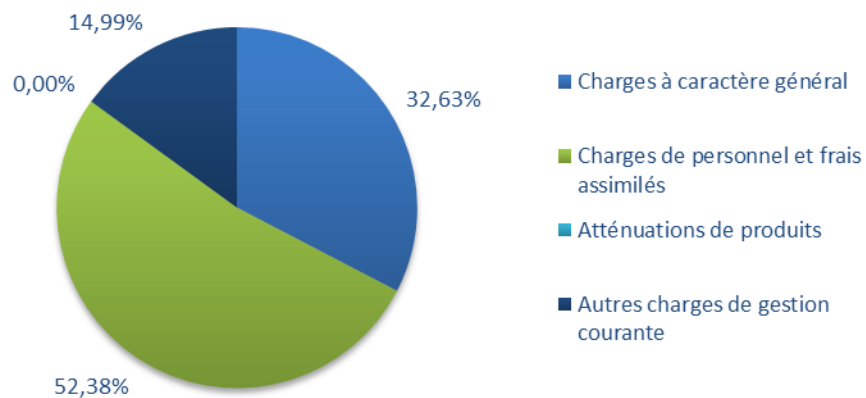
Répartition des recettes de gestion (CA 2017)



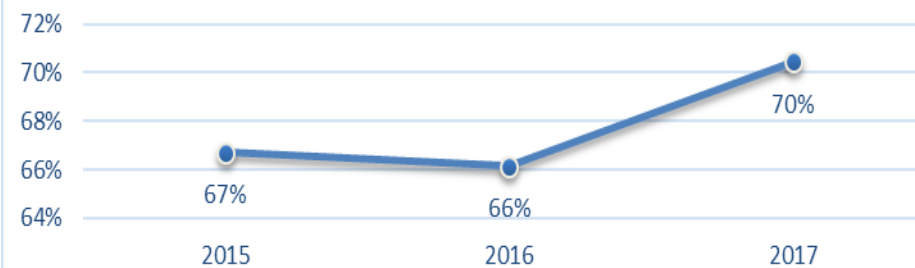
Un taux d'épargne brute de 0,3% et une capacité de désendettement en hausse au-delà du seuil réglementaire



Répartition des dépenses de gestion (CA 2017)

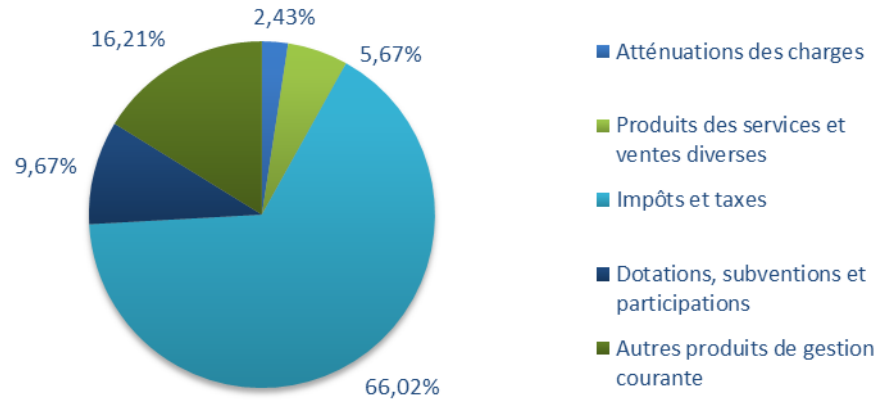


Un taux de rigidité des charges de 70% (en hausse sur la période observée)

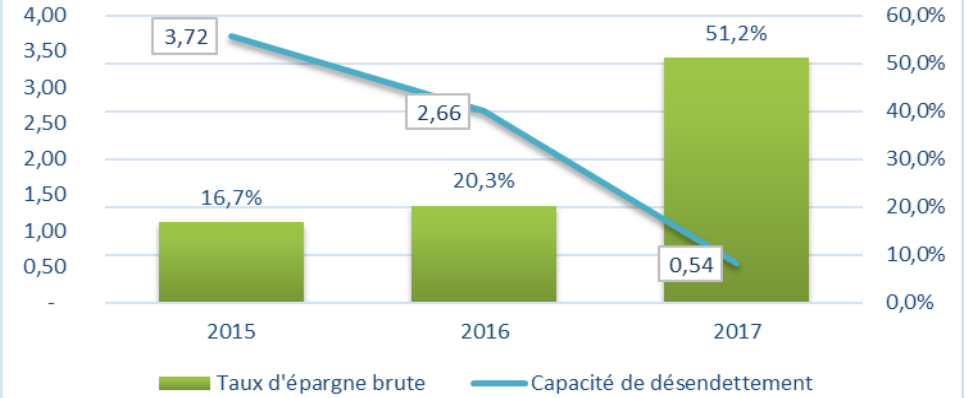


La situation financière de la commune de Mas Blanc des Alpilles

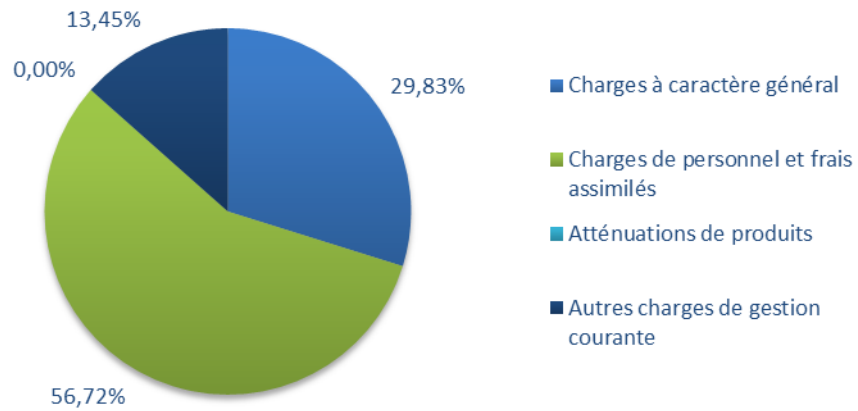
Répartition des recettes de gestion (CA 2017)



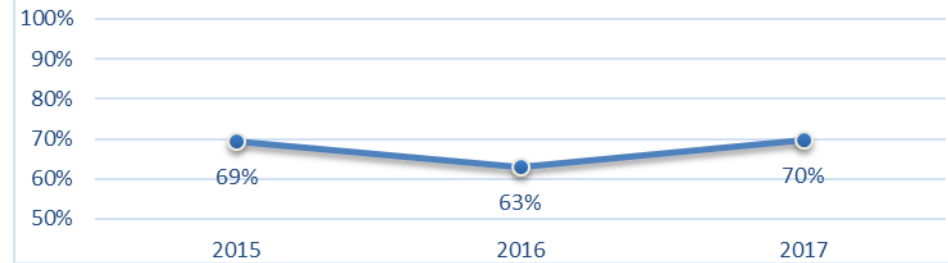
Un taux d'épargne brute de 51,2% et une capacité de désendettement de 0,54 années en 2017



Répartition des dépenses de gestion (CA 2017)



Un taux de rigidité des charges de 70%

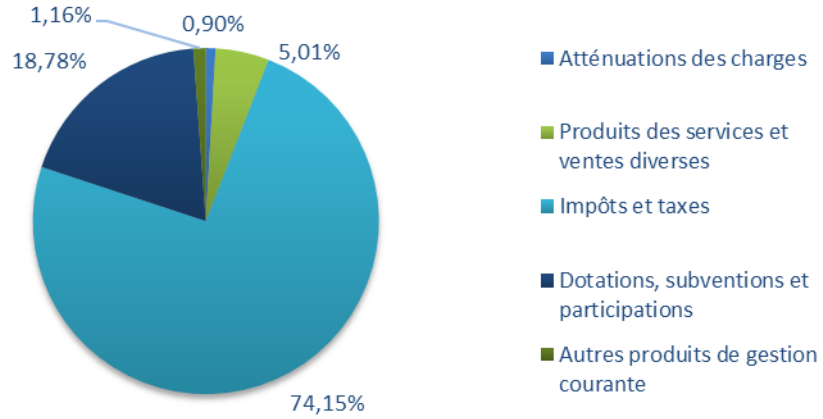


La situation financière de la commune de Mouriès

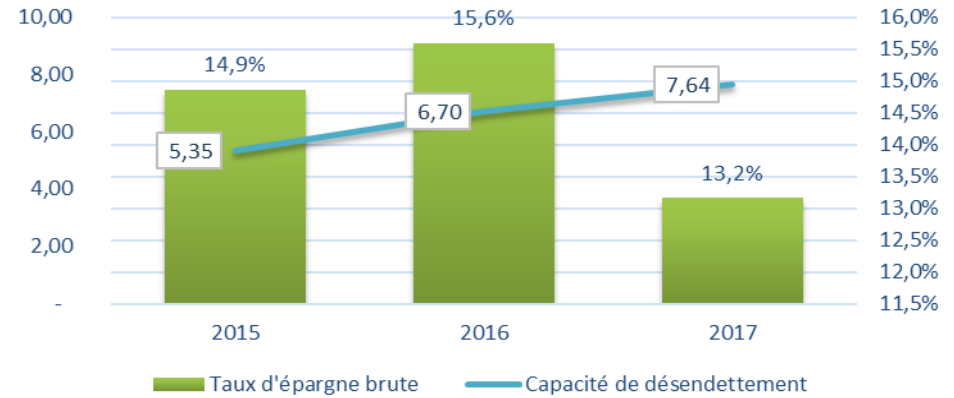
Budget principal En k€	2015	2016	2017	Moyenne	Evolution 2007/2017 %
Recettes de gestion	3 536 K€	3 422 K€	3 148 K€	3 369 K€	-11%
Atténuations des charges	168 K€	39 K€	28 K€	78 K€	-83%
Produits des services et ventes diverses	207 K€	147 K€	158 K€	171 K€	-24%
Impôts et taxes	2 467 K€	2 549 K€	2 334 K€	2 450 K€	-5%
Dotations, subventions et participations	674 K€	669 K€	591 K€	645 K€	-12%
Autres produits de gestion courante	20 K€	19 K€	36 K€	25 K€	78%
Dépenses de gestion	2 912 K€	2 770 K€	2 711 K€	2 798 K€	-7%
Charges à caractère général	913 K€	864 K€	831 K€	870 K€	-9%
Charges de personnel et frais assimilés	1 673 K€	1 620 K€	1 543 K€	1 612 K€	-8%
Atténuations de produits	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	NC
Autres charges de gestion courante	326 K€	285 K€	337 K€	316 K€	3%
Résultat de gestion (= épargne de gestion)	625 K€	652 K€	437 K€	571 K€	-30%
Produits financiers	0 K€	3 K€	0 K€	1 K€	NC
Charges financières	126 K€	87 K€	105 K€	106 K€	-17%
Résultat financier	-126 K€	-84 K€	-105 K€	-105 K€	-17%
Produits exceptionnels	42 K€	10 K€	107 K€	53 K€	155%
Charges exceptionnelles	9 K€	42 K€	10 K€	21 K€	17%
Résultat exceptionnel	33 K€	-32 K€	96 K€	32 K€	192%
Capacité d'autofinancement (= épargne brute)	532 K€	536 K€	428 K€	499 K€	-19%
Taux d'épargne brute	14,9%	15,6%	13,2%	14,5%	-11%
Remboursement du capital de la dette	292 K€	258 K€	316 K€	289 K€	8%
Autofinancement net (= épargne nette)	240 K€	278 K€	112 K€	210 K€	-53%
Recettes d'investissement (hors 16-Emprunts et 1068)	402 K€	582 K€	410 K€	465 K€	2%
Dépenses d'investissement (hors 16-Emprunts)	471 K€	586 K€	1 525 K€	861 K€	224%
Besoin de financement	171 K€	275 K€	-1 003 K€	-186 K€	-686%
Emprunt nouveau	0 K€	1 000 K€	0 K€	333 K€	
Résultat de l'exercice	171 K€	1 275 K€	-1 003 K€	148 K€	-686%
Reports +/-	-575 K€	-212 K€	1 433 K€	215 K€	-349%
Excédents de fonctionnement reportés (1068)	442 K€	562 K€	222 K€	409 K€	
Résultat de clôture	38 K€	1 624 K€	652 K€	771 K€	1603%
Restes à réaliser +/-	-7 K€	-69 K€	464 K€	129 K€	
Solde global de clôture	31 K€	1 555 K€	1 116 K€	901 K€	3467%
Encours de dette	2 847 K€	3 589 K€	3 273 K€	3 236 K€	15%
Capacité de désendettement	5,35	6,70	7,64	6,56	43%

La situation financière de la commune de Mouriès

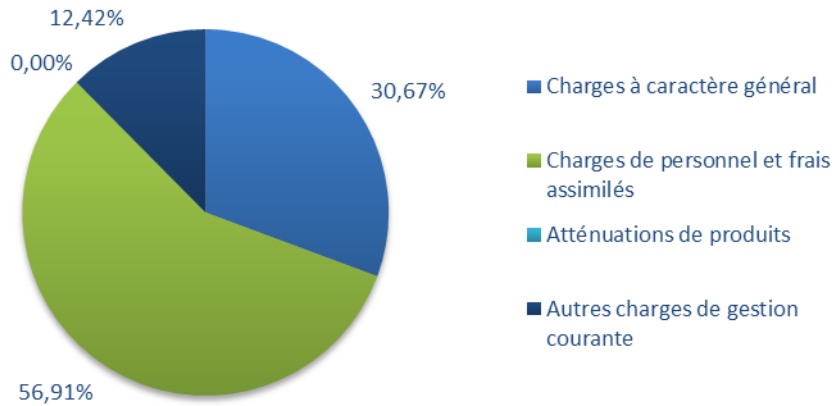
Répartition des recettes de gestion (CA 2017)



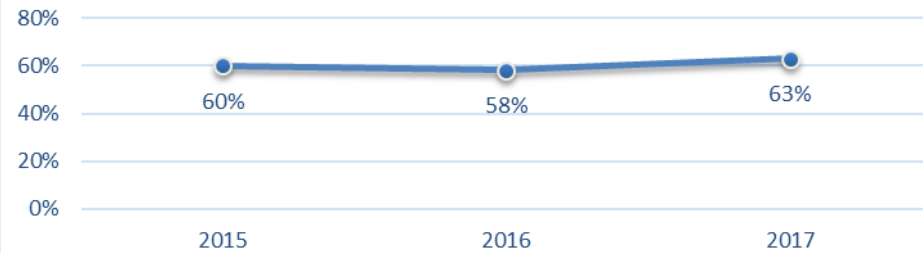
Un taux d'épargne brute de 13,2% et une capacité de désendettement de 7,64 années en 2017



Répartition des dépenses de gestion (CA 2017)



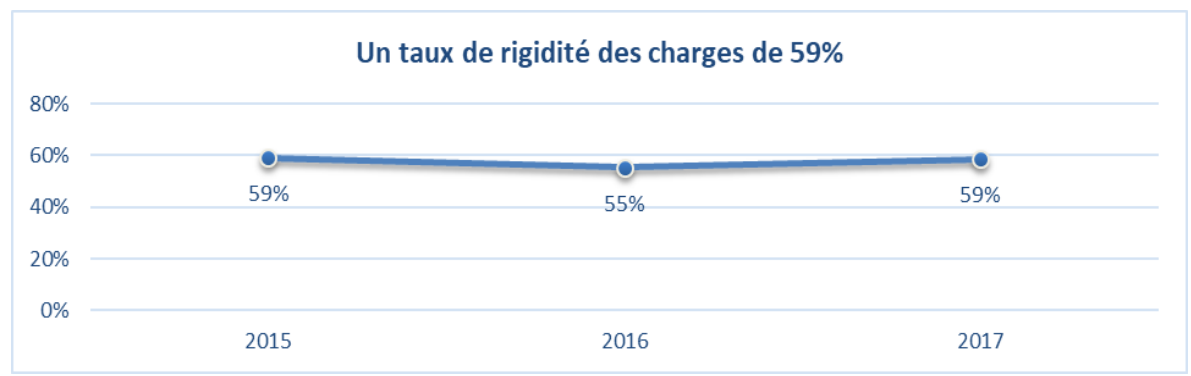
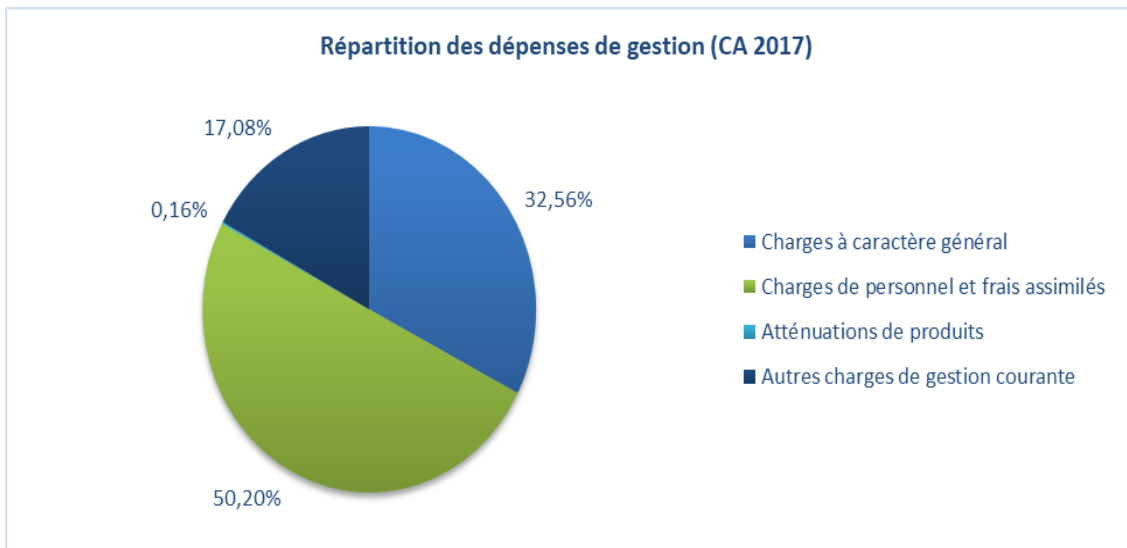
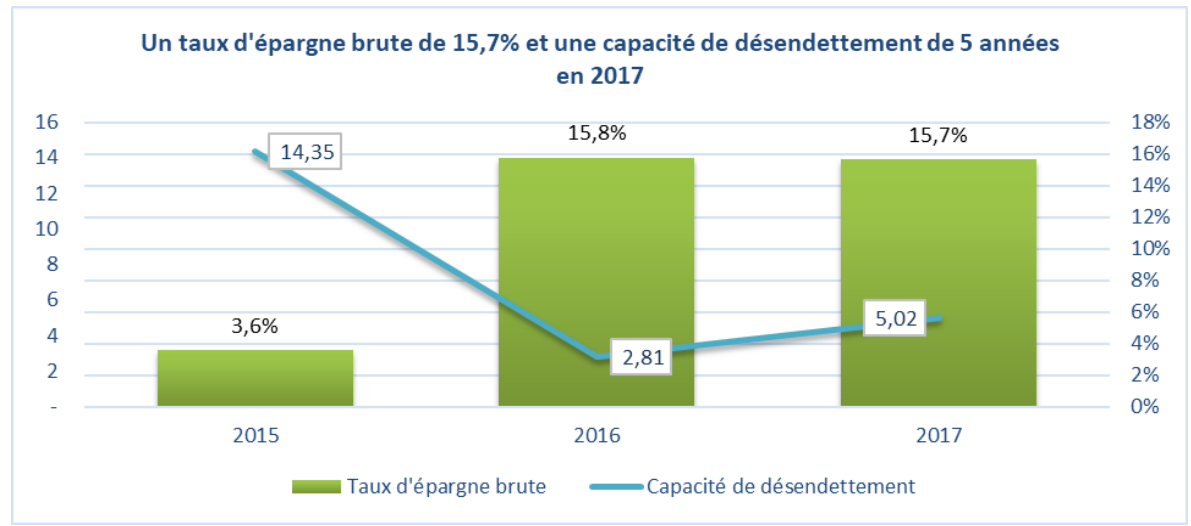
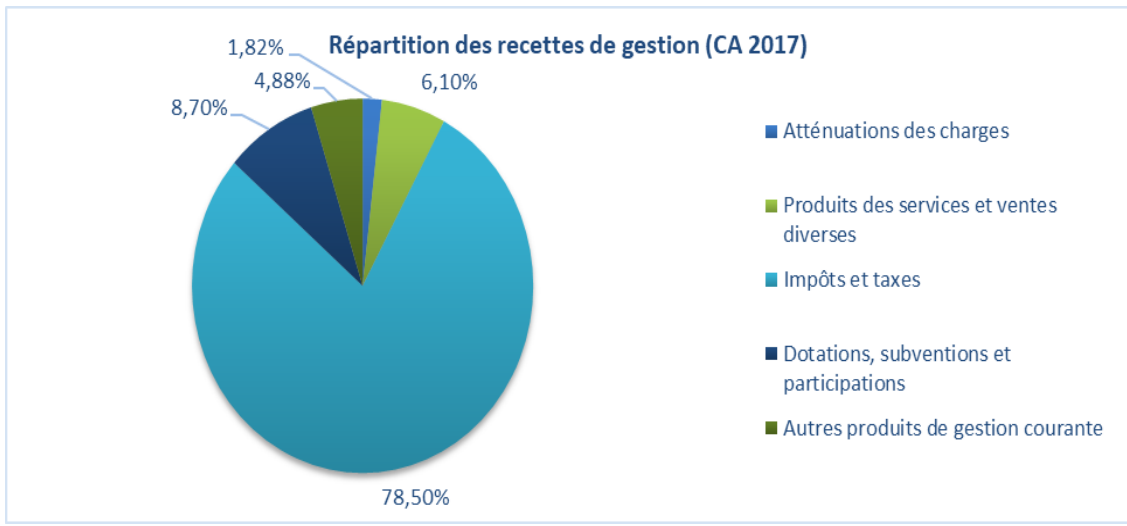
Un taux de rigidité des charges de 63%



La situation financière de la commune de Le Paradou

Budget principal En K€	2015	2016	2017	Moyenne	Evolution 2015/2017 %
Recettes de gestion	1 693 K€	1 832 K€	1 788 K€	1 771 K€	6%
Atténuations des charges	33 K€	31 K€	33 K€	32 K€	-3%
Produits des services et ventes diverses	79 K€	116 K€	109 K€	102 K€	37%
Impôts et taxes	1 294 K€	1 450 K€	1 404 K€	1 382 K€	9%
Dotations, subventions et participations	183 K€	163 K€	156 K€	167 K€	-15%
Autres produits de gestion courante	104 K€	72 K€	87 K€	87 K€	-16%
Dépenses de gestion	1 561 K€	1 511 K€	1 513 K€	1 528 K€	-3%
Charges à caractère général	559 K€	529 K€	493 K€	527 K€	16%
Charges de personnel et frais assimilés	726 K€	750 K€	760 K€	745 K€	39%
Atténuations de produits	31 K€	0 K€	2 K€	11 K€	ns
Autres charges de gestion courante	244 K€	232 K€	258 K€	245 K€	6%
Résultat de gestion (= épargne de gestion)	132 K€	321 K€	275 K€	243 K€	108%
Produits financiers	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	-9%
Charges financières	32 K€	32 K€	31 K€	32 K€	-3%
Résultat financier	-32 K€	-32 K€	-31 K€	-32 K€	-3%
Produits exceptionnels	0 K€	0 K€	43 K€	15 K€	10942%
Charges exceptionnelles	40 K€	0 K€	0 K€	13 K€	-100%
Résultat exceptionnel	-39 K€	0 K€	43 K€	1 K€	-210%
Capacité d'autofinancement (= épargne brute)	61 K€	289 K€	287 K€	212 K€	370%
Taux d'épargne brute	3,6%	15,8%	15,7%	11,7%	335%
Remboursement du capital de la dette	65 K€	73 K€	75 K€	71 K€	15%
Autofinancement net (= épargne nette)	-4 K€	216 K€	212 K€	141 K€	-5090%
Recettes d'investissement (hors 16-Emprunts et 1068)	351 K€	1 001 K€	2 177 K€	1 176 K€	521%
Dépenses d'investissement (hors 16-Emprunts)	1 080 K€	885 K€	4 152 K€	2 039 K€	284%
Besoin de financement	-734 K€	332 K€	-1 763 K€	-722 K€	140%
Emprunt nouveau	108 K€		1 397 K€	752 K€	
Résultat de l'exercice	-626 K€	332 K€	-366 K€	-220 K€	-42%
Reports +/-	1 871 K€	1 245 K€	937 K€	1 351 K€	
Excédents de fonctionnement reportés (1068)	0 K€	0 K€	800 K€	267 K€	
Résultat de clôture	1 245 K€	1 577 K€	1 372 K€	1 398 K€	10%
Restes à réaliser +/-	-252 K€	-349 K€	0 K€	-200 K€	
Solde global de clôture	993 K€	1 228 K€	1 372 K€	1 197 K€	38%
Encours de dette	875 K€	813 K€	1 439 K€	1 042 K€	
Capacité de désendettement	14,35	2,81	5,02	7,39	

La situation financière de la commune de Le Paradou

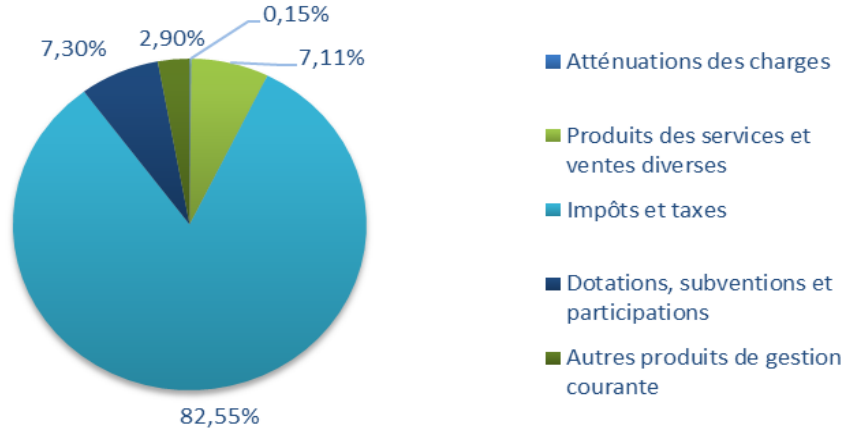


La situation financière de la commune de Saint Etienne du Grès

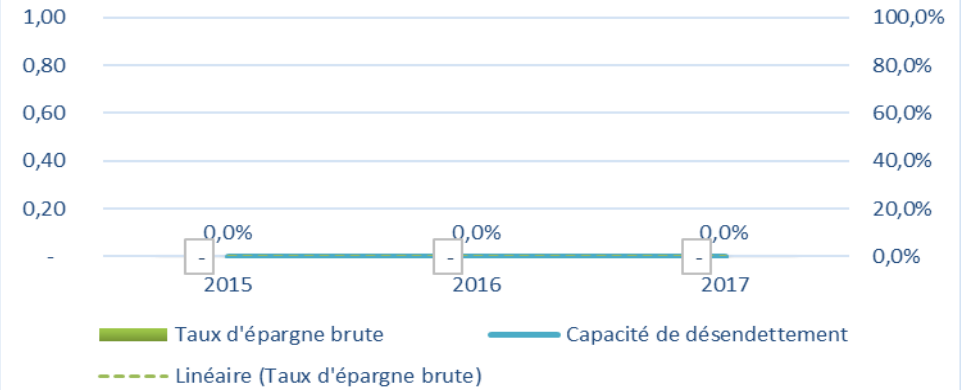
Budget principal EN K€	2015	2016	2017	Moyenne	Evolution 2015/2017 %
Recettes de gestion	2 695 K€	2 821 K€	2 624 K€	2 714 K€	-3%
Atténuations des charges	11 K€	19 K€	4 K€	11 K€	-63%
Produits des services et ventes diverses	184 K€	265 K€	186 K€	212 K€	2%
Impôts et taxes	2 151 K€	2 216 K€	2 166 K€	2 178 K€	1%
Dotations, subventions et participations	260 K€	229 K€	192 K€	227 K€	-26%
Autres produits de gestion courante	89 K€	93 K€	76 K€	86 K€	-15%
Dépenses de gestion	3 189 K€	2 999 K€	2 762 K€	2 984 K€	-13%
Charges à caractère général	1 069 K€	759 K€	768 K€	866 K€	-28%
Charges de personnel et frais assimilés	1 813 K€	1 917 K€	1 679 K€	1 803 K€	-7%
Atténuations de produits	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	
Autres charges de gestion courante	308 K€	323 K€	314 K€	315 K€	2%
		0 K€	0 K€		
Résultat de gestion (= épargne de gestion)	-494 K€	-178 K€	-138 K€	-270 K€	-72%
Produits financiers	2 K€	1 K€	0 K€	1 K€	-95%
Charges financières	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	ns
Résultat financier	2 K€	1 K€	0 K€	1 K€	-95%
Produits exceptionnels	267 K€	18 K€	30 K€	105 K€	-89%
Charges exceptionnelles	2 K€	42 K€	53 K€	32 K€	2897%
Résultat exceptionnel	265 K€	-24 K€	-23 K€	73 K€	-109%
Capacité d'autofinancement (= épargne brute)	-228 K€	-201 K€	-160 K€	-196 K€	-30%
Taux d'épargne brute	nc	nc	nc	#DIV/0!	
Remboursement du capital de la dette	-	-	-	-	
Autofinancement net (= épargne nette)	-228 K€	-201 K€	-160 K€	-196 K€	-30%
Recettes d'investissement (hors 16-Emprunts et 1068)	1 838 K€	879 K€	1 077 K€	1 264 K€	-41%
Dépenses d'investissement (hors 16-Emprunts)	1 095 K€	1 936 K€	1 210 K€	1 414 K€	11%
Besoin de financement	515 K€	-1 258 K€	-294 K€	-346 K€	-157%
Emprunt nouveau	0 K€			0 K€	
Résultat de l'exercice	515 K€	-1 258 K€	-294 K€	-346 K€	-157%
Reports +/-	1 444 K€	1 959 K€	1 244 K€	1 549 K€	-14%
Excédents de fonctionnement reportés (1068)	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	
Résultat de clôture	1 959 K€	701 K€	950 K€	1 203 K€	-52%
Restes à réaliser +/-	-1 437 K€	-616 K€	-147 K€	-733 K€	
Solde global de clôture	522 K€	85 K€	803 K€	470 K€	54%
Encours de dette	-	-	-	-	
Capacité de désendettement	-	-	-	-	

La situation financière de la commune de Saint Etienne du Grès

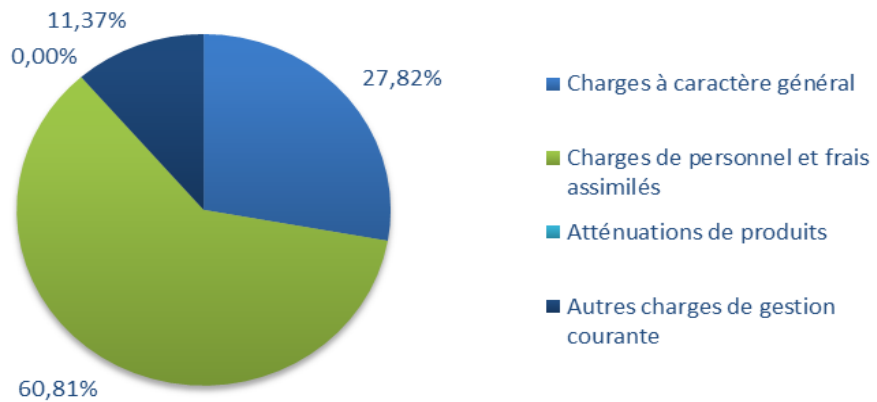
Répartition des recettes de gestion (CA 2017)



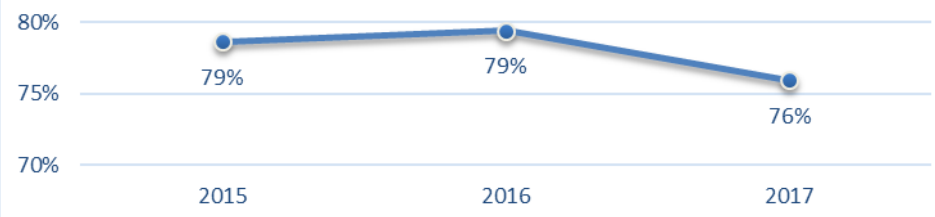
Un taux d'épargne brute inférieur à zéro et un endettement nul en 2017



Répartition des dépenses de gestion (CA 2017)



Un taux de rigidité des charges en hausse à 76%

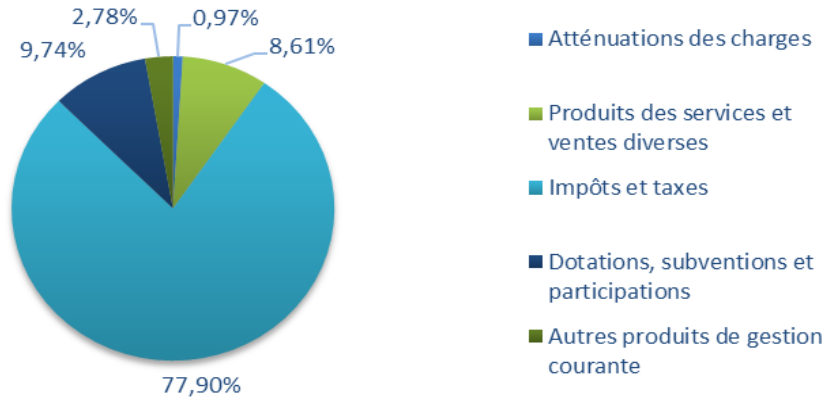


La situation financière de la commune de Saint Rémy de Provence

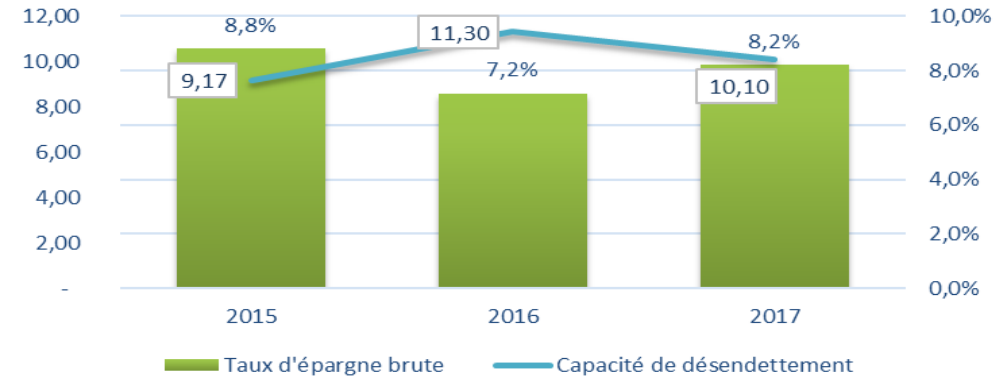
Budget principal En K€	2015	2016	2017	Moyenne	Evolution 2015/2017 %
Recettes de gestion	16 252 K€	16 243 K€	15 586 K€	16 027 K€	-4%
Atténuations des charges	119 K€	61 K€	151 K€	110 K€	27%
Produits des services et ventes diverses	900 K€	1 151 K€	1 341 K€	1 131 K€	49%
Impôts et taxes	12 763 K€	13 248 K€	12 142 K€	12 718 K€	-5%
Dotations, subventions et participations	2 059 K€	1 387 K€	1 518 K€	1 655 K€	-26%
Autres produits de gestion courante	410 K€	397 K€	433 K€	414 K€	6%
Dépenses de gestion	14 346 K€	14 403 K€	13 552 K€	14 100 K€	-6%
Charges à caractère général	3 543 K€	3 458 K€	3 224 K€	3 408 K€	-9%
Charges de personnel et frais assimilés	8 243 K€	8 381 K€	7 978 K€	8 201 K€	-3%
Atténuations de produits	0 K€	7 K€	13 K€	7 K€	ns
Autres charges de gestion courante	2 560 K€	2 556 K€	2 338 K€	2 485 K€	-9%
Résultat de gestion (= épargne de gestion)	1 906 K€	1 840 K€	2 034 K€	1 927 K€	7%
Produits financiers	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	ns
Charges financières	505 K€	463 K€	435 K€	468 K€	-14%
Résultat financier	-505 K€	-463 K€	-435 K€	-468 K€	-14%
Produits exceptionnels	176 K€	36 K€	81 K€	98 K€	-54%
Charges exceptionnelles	131 K€	247 K€	396 K€	258 K€	203%
Résultat exceptionnel	46 K€	-211 K€	-314 K€	-160 K€	-789%
Capacité d'autofinancement (= épargne brute)	1 447 K€	1 166 K€	1 285 K€	1 299 K€	-11%
Taux d'épargne brute	8,8%	7,2%	8,2%	8,1%	-7%
Remboursement du capital de la dette	837 K€	892 K€	1 005 K€	912 K€	20%
Autofinancement net (= épargne nette)	611 K€	274 K€	279 K€	388 K€	-54%
Recettes d'investissement (hors 16-Emprunts et 1068)	2 353 K€	2 520 K€	2 341 K€	2 405 K€	-1%
Dépenses d'investissement (hors 16-Emprunts)	3 131 K€	2 830 K€	2 932 K€	2 964 K€	-6%
Besoin de financement	-167 K€	-36 K€	-312 K€	-172 K€	86%
Emprunt nouveau	700 K€	800 K€	800 K€	767 K€	
Résultat de l'exercice	533 K€	764 K€	488 K€	595 K€	-8%
Reports +/-	-800 K€	-196 K€	1 052 K€	19 K€	-232%
Excédents de fonctionnement reportés (1068)	521 K€	450 K€	733 K€	568 K€	41%
Résultat de clôture	254 K€	1 018 K€	2 273 K€	1 182 K€	796%
Restes à réaliser +/-	484 K€	-575 K€	-859 K€	-317 K€	
Solde global de clôture	737 K€	443 K€	1 414 K€	865 K€	92%
Encours de dette	13 271 K€	13 179 K€	12 974 K€	13 141 K€	-2%
Capacité de désendettement	9,17	11,30	10,10	10,19	

La situation financière de la commune de Saint Rémy de Provence

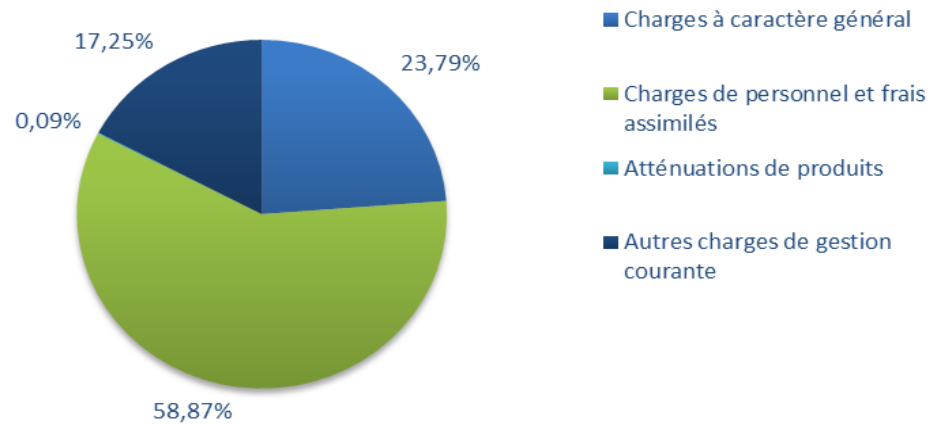
Répartition des recettes de gestion (CA 2017)



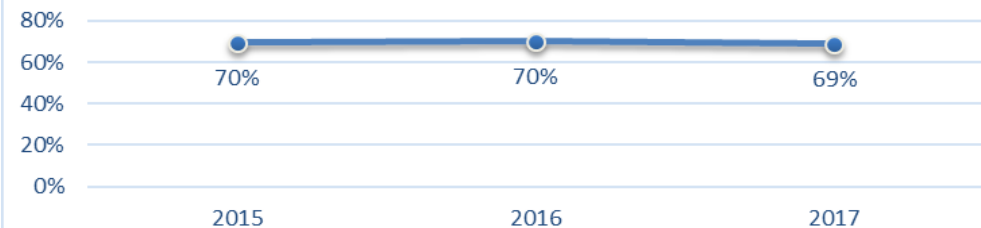
Un taux d'épargne brute de 8,2% et une capacité de désendettement de 10,10 années en 2017



Répartition des dépenses de gestion (CA 2017)



Un taux de rigidité des charges de 69%



Le classement des communes membres

Classement	Nom des communes	Taux de rigidité des charges 2017	Rang	Evaluation de la pression fiscale (Effort Fiscal)	Rang	CAF moyenne sur 10 ans par habitant	Rang
1	Les Baux de Provence	34%	1	0,80	3	922,98 €	1
2	Eygalières	56%	2	0,72	1	179,89 €	4
3	Le Paradou	59%	3	0,78	2	97,08 €	9
4	Maussane les Alpilles	70%	9	0,87	5	217,73 €	3
5	Mas Blanc des Alpilles	70%	8	1,01	7	283,96 €	2
6	Mouriès	63%	4	1,13	9	115,75 €	5
7	Fontvieille	65%	6	1,10	8	107,13 €	7
8	Aureille	65%	5	0,93	6	53,26 €	10
9	Saint Etienne du Grès	76%	10	0,81	4	98,18 €	8
10	Saint Rémy de Provence	69%	7	1,19	10	114,04 €	6

Sommaire

- 1 Présentation du pacte fiscal et financier
- 2 La situation financière de la CCVBA et de ses communes membres
- 3 **Les attributions de compensation**
- 4 La répartition de la dotation de solidarité communautaire
- 5 La repartition interne du F.P.I.C
- 6 Les fonds de concours

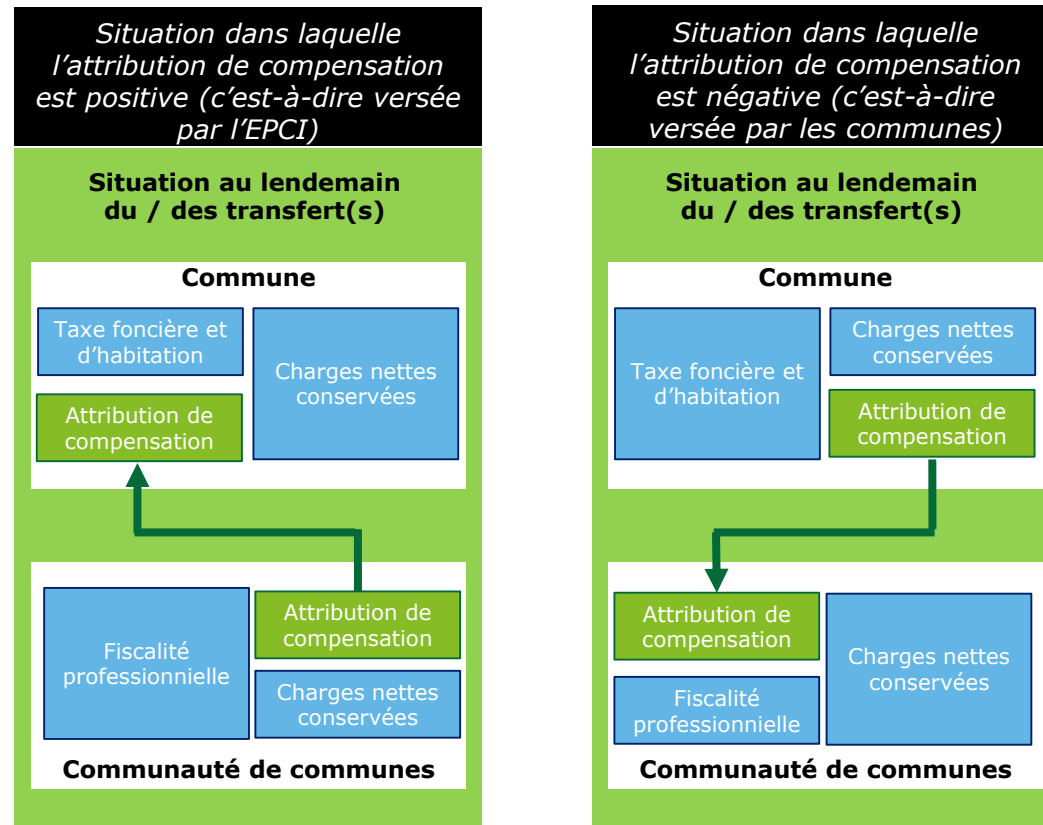


3. Les attributions de compensation

013-241300375-20181219-DEL205 2018-DE
Regu le 11/01/2019

3.1 Le fonctionnement général des attributions de compensation (1/3)

- Les attributions de compensation constituent une dépense obligatoire et reposent sur le principe de la neutralité budgétaire mis en œuvre au moment du passage à la fiscalité unique : la communauté bénéficie du produit de la fiscalité économique sur l'ensemble du territoire communautaire et restitue à chaque commune membre le produit de fiscalité perçu au moment du transfert de la ressource économique, déduction faite de la charge nette (recettes déduites) des compétences transférées.
- Elles ont donc vocation à garantir la neutralité financière au moment des transferts de compétences tant pour les budgets des communes que pour celui du groupement.

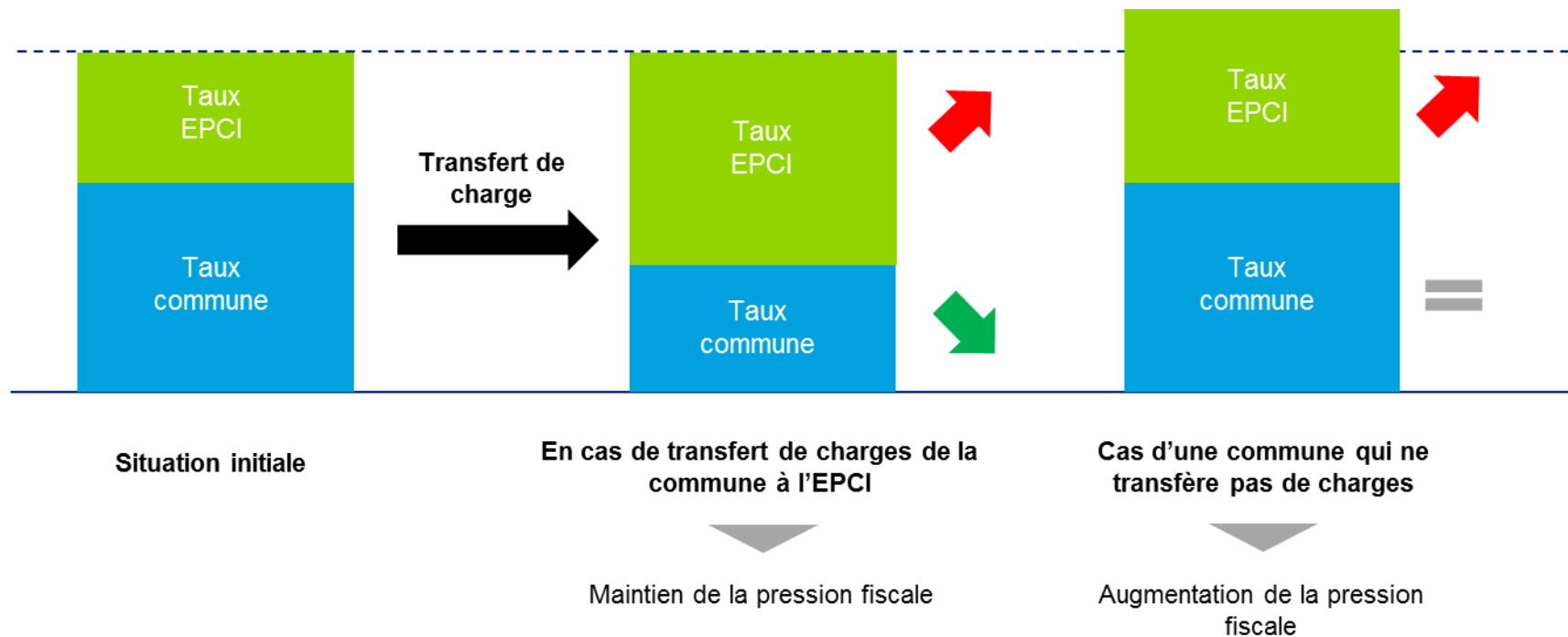


3. Les attributions de compensation

013-241300375-20181219-DEL205 2018-DE
Regu le 10/01/2019

3.1 Le fonctionnement général des attributions de compensation (2/3)

- Le mécanisme de financement d'une compétence nouvellement exercée par un EPCI est différent selon que ce dernier relève du régime de la fiscalité additionnelle ou de celui de la fiscalité professionnelle unique.
- En fiscalité additionnelle en effet, le transfert de charges de la commune vers l'EPCI doit théoriquement s'accompagner d'une baisse des taux communaux et d'une hausse parallèle des taux intercommunaux, de manière à ne pas accroître la pression fiscale sur les habitants du territoire. Ce mécanisme est schématisé ci-dessous :

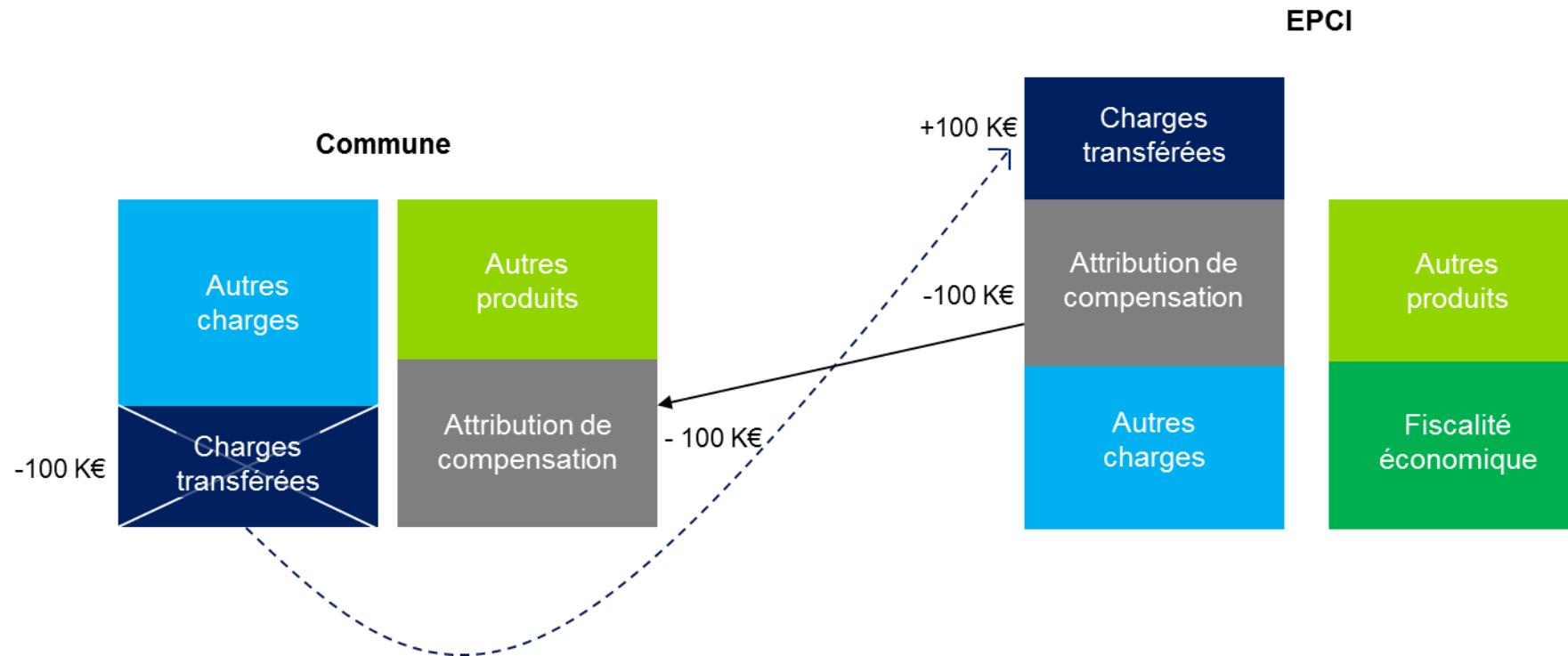


3. Les attributions de compensation

013-241300375-20181219-DEL205 2018-DE
Regu le 10/01/2019

3.1 Le fonctionnement général des attributions de compensation (3/3)

- Dans le cas d'un EPCI en fiscalité professionnelle unique, les transferts de compétences sont financés par le biais des attributions de compensation entre l'EPCI et ses communes-membres.
- Selon les cas, ces attributions de compensation peuvent être positives ou négatives (cf. schéma précédent).
- Dans l'exemple ci-dessous, 100 K€ de charges transférées de la commune à l'EPCI entraînent une diminution de 100 K€ de l'attribution de compensation perçue jusqu'alors par la commune en contrepartie de sa fiscalité économique.



3. Les attributions de compensation

3.2 Les compétences exercées

- La CCVBA est en fiscalité professionnelle unique .
- Ce passage s'est accompagné de la mise en place d'une commission locale d'évaluation des charges transférées et le vote des attributions de compensation.
- **La CCVBA a décidé de transférer et exercer les compétences suivantes :**

Compétences obligatoires

1. Aménagement de l'espace

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire. Sont définies d'intérêt communautaire les actions suivantes :
 - Définition et harmonisation d'une politique foncière dans les zones agricoles (NC et A) et naturelles (ND et N) de l'espace communautaire
 - Vectorisation-numérisation du cadastre et système ... d'information géographique (SIG) des communes membres et de la Communauté de communes
 - Etudes, mise en œuvre, gestion et entretien de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables
 - Etudes et organisation d'un service de transport à la demande
 - Aménagement numérique
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

2. Développement économique

- Etudes, aménagement, gestion, entretien, création et promotion de zones d'activité économique dans les conditions prévues à l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales
- Acquisition, gestion, aménagement d'immobilier d'entreprise (foncier et bâtiments économiques)
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 du code général des collectivités territoriales
- Constitution de réserves foncières

3. Les attributions de compensation

013-241300375-20181219-DEL205_2018-DE
Regu le 11/01/2019

3.2 Les compétences exercées

- Constitution de réserves foncières
- Mise en œuvre d'actions favorisant l'emploi et la qualification des entreprises du territoire
- Etudes d'opportunité, de faisabilité et mise en œuvre des projets de développement économique
- Promotion et mise en valeur de l'espace communautaire, de ses produits et productions.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaires. La notion d'intérêt communautaire s'applique au commerce sédentaire.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme
- Attribution d'aides économiques conformes au cadre juridique des interventions économiques des collectivités locales autorisées par les lois et règlements en vigueur.

3. Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés

Collecte, traitement et prévention.

4. Accueil des gens du voyage Aménagement,

Entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

5. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

Compétences optionnelles

6. Protection et mise en valeur de l'environnement

- Prévention et sensibilisation au respect de l'environnement
- Soutien aux actions de maîtrise de l'énergie
- Planification énergétique territoriale et actions en faveur de la transition énergétique : politiques air, énergie, climat
- Aménagement et exploitation (directe ou indirecte) d'installations de production d'énergies renouvelables d'intérêt communautaire. Ces projets sont adoptés par délibération du Conseil communautaire.
- Création, développement et gestion de réseaux de chaleur d'intérêt communautaire. Ces projets sont adoptés par délibération du Conseil communautaire.

3. Les attributions de compensation

013-241300375-20181219-DEL205_2018-DE
Regu le 11/01/2019

3.2. Les compétences exercées

7. Voirie d'intérêt communautaire :

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

La notion d'intérêt communautaire s'applique aux voies limitrophes entre les communes de la Communauté.

L'état des voies communautaires est adopté par délibération du Conseil communautaire.

8. Assainissement :

- Assainissement collectif
- Contrôle des installations d'assainissement non collectif
- Traitement des matières de vidanges provenant d'installations autonomes
- Gestion des eaux pluviales

9. Eau :

- Distribution d'eau potable
- Production, transport et stockage d'eau potable

Compétences facultatives

10. Eclairage public :

La compétence facultative de la Communauté sur les réseaux d'éclairage public d'intérêt communautaire s'étend aux opérations d'entretien et de maintenance et aux opérations d'investissement telles que les opérations de rénovation, extension, mise en conformité et améliorations diverses. La notion d'intérêt communautaire s'applique aux réseaux des communes membres de la Communauté.

Un état des réseaux d'intérêt communautaire sera présenté au conseil communautaire pour approbation.

11. Chenil-fourrière pour animaux errants:

Création et gestion d'un chenil et d'une fourrière pour animaux errants. Campagne de stérilisation de chats errants.

12. Projets pédagogiques :

Elaboration et mise en œuvre de projets pédagogiques à destination des scolaires du territoire dans les domaines de compétences de la Communauté de communes.

3. Les attributions de compensation

013-241300375-20181219-DEL205_2018-DE
Regu le 14/01/2019

3.3. Le montant des attributions de compensation par commune

Communes	Attribution de Compensation définitive 2018
Aurville	- 28 773,30
Les Baux de Provence	- 22 780,08
Eygalières	171 090,56
Fontvieille	112 364,36
Mas blanc des Alpilles	8 160,69
Maussane les Alpilles	85 000,29
Mouriès	98 149,51
Le Paradou	- 25 955,04
Saint Etienne du Grès	223 170,16
Saint Rémy de Provence	1 963 012,20
Attribution de compensation positive	2 660 947,77
Attribution de compensation négative	- 77 508,42

Sommaire

1

Présentation du pacte fiscal et financier

2

La situation financière de la CCVBA et de ses communes membres

3

Les attributions de compensation

4

La répartition de la dotation de solidarité communautaire

5

La repartition interne du F.P.I.C

6

Les fonds de concours



4. La répartition de la dotation de solidarité communautaire

AR PREFECTURE
013-241300375-20181219-DEL205_2018-DE
Regu le 11/12/2018

Introduction : Généralités et règles de lois concernant la répartition de la DSC

- D'après l'article 1609 nonies C du CGCT :
 - Une communauté de communes peut instituer au bénéfice de ses communes membres et, le cas échéant, d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre limitrophes, une dotation de solidarité communautaire, dont le principe et les critères de répartition sont fixés par le conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.
 - Le montant de cette dotation est fixé librement par le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale.
 - Elle est répartie en tenant compte prioritairement de l'importance de la population et du potentiel fiscal ou financier par habitant, les autres critères étant fixés librement par le conseil.
- La dotation de solidarité communautaire a un inconvénient pour l'EPCI : elle vient en effet en minoration de son CIF et donc, de la DGF qu'elle perçoit.
- Contrairement aux attributions de compensation toutefois, la DSC ne compte que pour 50% de son montant dans le calcul du CIF de l'ensemble intercommunal.

4. La répartition de la dotation de solidarité communautaire

AR PREFECTURE
013-241300375-20181219-DEL205_2018.DE
Regu le 19/12/2018

Détermination de l'enveloppe de la DSC

Différents scénarios de perspectives financières ont été élaborés pour la période de 2019 à 2021.

Les hypothèses de travail se sont basées sur une projection du compte administratif 2018, ainsi que des critères d'évolutions suivants :

- Pour les recettes de fonctionnement : une stabilité des produits de services, des atténuations de charges, autres produits de gestion courante et produits exceptionnels ; une évolution de 1% par an lié à la revalorisation automatique des bases d'impositions et de 1% par an d'accroissement physique des bases d'impositions ; une diminution de 2% par an des dotations et subventions.
- Pour les dépenses de fonctionnement : une augmentation de 2% par des charges à caractères générales ; une augmentation de 1,5 % par an des charges de personnel liées au effet du GVT ; une enveloppe de DSC de 2 000 K€, 2 500 K€, 2 600 K€ et 3 000 K€ ; et une stabilité des autres items.
- Pour les dépenses d'investissements, un programme pluriannuel d'investissement sur la période projetée a été élaboré par la communauté de communes. Ces dépenses à venir seront intégralement financées par le recours à l'emprunt avec un taux de 2,5% sur 15 ans.
- Pour les recettes d'investissements, nous avons fait l'hypothèse que le FCTVA de l'année N est égal à 16,4% des dépenses d'investissement de l'exercice N, ainsi que la prise en compte des emprunts liés aux dépenses nouvelles d'investissement et les subventions accordées.

Le scénario 4 avec une enveloppe de dotation de solidarité communautaire de 2 600K€ a été retenu. Il permettrait de couvrir le besoin d'autofinancement net de l'exercice 2019 et 2020. A fin 2021 le résultat global de clôture se monterait à 121 K€.

Il a été retenu de procéder chaque année à une actualisation de la prospective financière afin de pouvoir le cas échéant réajuster l'enveloppe de DSC à redistribuer.

4. La répartition de la dotation de solidarité communautaire

013-241300375-20181218-DEL205 2018-DE
Regu le 18/12/2018

Le plan pluriannuel d'investissement

DESIGNATION	2019		2020		2021	
	Prévisions de dépenses TTC	Prévisions de recettes TTC	Prévisions de dépenses TTC	Prévisions de recettes TTC	Prévisions de dépenses TTC	Prévisions de recettes TTC
Aménagement-foncier						
Requalification ZA de la Gare-Saint-Rémy de Provence-Phase 1	1 368 081 €	808 769 €	1 368 081 €	808 769 €		
Requalification phase 2 La gare SRP (place Général de Gaulle)			25 000		110 000	
Requalification ZA des Lagettes (Fontvieille)			25 000		660 000	
Total	1 368 081 €	808 769 €	1 418 081 €	808 769 €	770 000 €	0 €
Coût net (recette-dépense)		-559 312 €		-609 312 €		-770 000 €
Déchets et transition énergétique						
Travaux de réhabilitation à énergie positive et bas carbone du futur siège communautaire	200 000 €	60 000 €				
Bornes de recharge IRVE (SRP -Libération)	10 000 €	7 000 €				
Renouvellement conteneurs collectifs et individuels	25 000 €		15 000 €		15 000 €	
Acquisition conteneurs-porte à porte			67 000 €	20 000 €	67 000 €	20 000 €
Renouvellement BOM et autres véhicules	420 000 €	0 €	432 000 €		276 000 €	
Fourniture PAV (colonnes aériennes)	36 000 €					
Fourniture composteurs individuels (150/an)	10 000,00 €		10 000,00 €		10 000,00 €	
Véhicules et matériels broyage déchets verts (2 broyeurs et 2 camions plateau)	164 000 €	109 333 €				
Box de tri, vitrines de sensibilisation, barnum (LIFE)	23 000 €	13 000 €				
Pole de valorisation des déchets verts et agricoles	36 000 €	15 000 €				
Pôle de Valorisation des Déchets Verts et Agricoles (PVDV)	120 000 €		443 578 €	138 144 €	3 924 321 €	
1 véhicule de service électrique (coordonateur déchèterie)	25 000 €	12 500 €				
Fourniture composteurs collectifs (immeubles)	6 000,00 €		6 000,00 €		6 000,00 €	
Requalification déchèteries Maussane et Saint-Rémy de Provence	24 000 €	14 000 €	1 490 640 €	869 540 €		
Contrôle d'accès informatique déchèteries(Maussane-SRP-)-via internet-	48 000 €	33 600 €				
Quai de transfert (étude-acquisition foncière-Moe-travaux)	25 000 €		250 000 €		1 200 000 €	
Colonnes enterrées (étude + acquisition)+ (17 colonnes/an)	25 000 €		51 000 €		51 000 €	
2 camions grus pour colonnes enterrées			210 000 €			
Extension service technique SRP pour garage au nord	25 000 €		266 500 €			
Réalisation d'un garage au sud pour stocker bennes...(étude + travaux)	25 000 €		30 000 €		533 000 €	
Total	1 247 000 €	264 433 €	3 271 718 €	1 027 684 €	6 082 321 €	20 000 €
Coût net (recette-dépense)		-982 567 €		-2 244 034 €		-6 062 321 €
Développement économique territorial-Filières et attractivité						
Réhabilitation de l'ancienne bergerie du Château de Montauban à Fontvieille en un incubateur greentech	838 301 €	583 950 €				
Musée de l'amande à Eygalières : création et développement de contenus et d'interfaces numériques	30 000 €	24 000 €				
site web déclinaison application Van GOGH	8 000 €					
Total	876 301 €	607 950 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Coût net (recette-dépense)		-268 351 €		0 €		0 €

4. La répartition de la dotation de solidarité communautaire

013-241300375-20181218-DEL205 2018-DE
Regu le 18/12/2018

Le plan pluriannuel d'investissement

DESIGNATION	2019		2020		2021	
	Prévisions de dépenses TTC	Prévisions de recettes TTC	Prévisions de dépenses TTC	Prévisions de recettes TTC	Prévisions de dépenses TTC	Prévisions de recettes TTC
Moyens généraux (renouvellement équipement)						
Renouvellement mobilier nouveau siège communautaire (obsolescence + casse)	10 000 €		10 000 €		10 000 €	
Changement serveur + onduleur+visio conférence nouveau siège communautaire	11 200 €	7 840 €				
Renouvellement téléphonie mobile (obsolescence parc, casse...)	3 000 €		3 000 €		3 000 €	
Renouvellement téléphonie fixe (migration siège + renouvellement)	5 000 €		3 000 €		3 000 €	
Renouvellement Matériel informatique (obsolescence parc...)	22 500 €		22 500 €		22 500 €	
Achat tables pour festivités (prêts aux communes)	2 500 €					
Total	54 200 €	7 840 €	38 500 €	0 €	38 500 €	0 €
Coût net (recette-dépense)	-46 360 €		-38 500 €		-38 500 €	
Service technique (espace vert-éclairage-voirie-patrimoine CCVBA)						
Signalitique ZA	50 000 €	35 000 €				
Réparation/entretien voirie	25 000 €	17 500 €	25 000 €	17 500 €	25 000 €	17 500 €
Lac de Barreau-travaux d'optimisation du seuil			20 000 €			
Piézomètres lac du Peirou + sécurisation bloc rocheux	50 674 €					
Renouvellement gros outillage espace vert	5 000 €	3 500 €	5 000 €	3 500 €	5 000 €	3 500 €
Entretien-réparation patrimoine immobilier CCVBA	10 000 €		5 000 €		5 000 €	
Voirie-chemin du Ribet-Fontvieille	75 000 €	52 500 €	225 000 €	157 500 €		
Voirie + réseau eau pluviale-chemin du Pont Carlin-Mas-Blanc des Alpilles-	25 000 €	17 500 €	225 000 €	157 500 €		
Voirie + eau pluviale-chemin Monplaisir-SRP	100 000 €	70 000 €				
Rail de sécurité-ZA de Laurade-Saint -Etienne du Grès			30 000 €			
Réfection trottoirs ZA Les grandes Terres-Eygalières			20 000 €	14 000 €		
Office de tourisme-Chauffage+menuiseries-saint-Rémy de Provence	10 000 €		25 000 €			
Achat véhicule électrique + prise nouveau siège	25 000 €	12 500 €				
Total	375 674 €	208 500 €	580 000 €	350 000 €	35 000 €	21 000 €
Coût net (recette-dépense)	-167 174 €		-230 000 €		-14 000 €	
Toutes compétences confondues						
Enveloppe fonds de concours (voie de desserte Bergerie à Fontvieille,...)						
Total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Coût net (recette-dépense)	0 €		0 €		0 €	
Total général (dépenses/recettes)	3 921 256 €	1 897 492 €	5 308 299 €	2 186 453 €	6 925 821 €	41 000 €
Total général (coût net)	-2 023 764 €		-3 121 846 €		-6 884 821 €	

4. La répartition de la dotation de solidarité communautaire

013-241300375-20181219-DEL205 2018-DE
Regu le 27/12/2018

La prospective financière de la CCVBA à 2021

Scénario 3 en K€	2015	2016	2017	CA 2018 PROJETE	2019	2020	2021
Recettes de gestion	12 284 K€	12 480 K€	17 424 K€	17 577 K€	17 831 K€	18 092 K€	18 360 K€
Atténuations des charges	11 K€	6 K€	16 K€	16 K€	16 K€	16 K€	16 K€
Produits des services et ventes diverses	72 K€	261 K€	479 K€	452 K€	452 K€	452 K€	452 K€
Impôts et taxes	9 863 K€	10 070 K€	14 689 K€	14 883 K€	15 181 K€	15 485 K€	15 794 K€
Dotations, subventions et participations	2 326 K€	2 131 K€	2 201 K€	2 175 K€	2 131 K€	2 089 K€	2 047 K€
Autres produits de gestion courante	13 K€	12 K€	39 K€	51 K€	51 K€	51 K€	51 K€
Dépenses de gestion	11 105 K€	12 296 K€	15 977 K€	16 745 K€	18 171 K€	18 273 K€	18 377 K€
Charges à caractère général	1 370 K€	1 663 K€	2 365 K€	2 454 K€	2 503 K€	2 553 K€	2 604 K€
Charges de personnel et frais assimilés	862 K€	1 194 K€	2 991 K€	3 440 K€	3 492 K€	3 544 K€	3 597 K€
Atténuations de produits	7 335 K€	7 702 K€	8 997 K€	8 673 K€	9 998 K€	9 998 K€	9 998 K€
<i>dont attributions de compensation</i>			3 007 K€	2 661 K€	2 661 K€	2 661 K€	2 661 K€
<i>dont DSC</i>			1 275 K€	1 275 K€	2 600 K€	2 600 K€	2 600 K€
<i>dont autres</i>			4 715 K€	4 737 K€	4 737 K€	4 737 K€	4 737 K€
Autres charges de gestion courante	1 539 K€	1 737 K€	1 625 K€	2 178 K€	2 178 K€	2 178 K€	2 178 K€
Résultat de gestion (= épargne de gestion)	1 179 K€	184 K€	1 447 K€	832 K€	-340 K€	-181 K€	-17 K€
Produits financiers	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Charges financières	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	35 K€	89 K€	230 K€
<i>dont charges financières des dettes contractées avant CA 2018 PROJETE</i>			0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
<i>dont charges financières des dettes contractées à partir de 2017</i>			0 K€	0 K€	35 K€	89 K€	230 K€
Résultat financier	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	-35 K€	-89 K€	-230 K€
Produits exceptionnels	6 K€	14 K€	75 K€	2 K€	2 K€	2 K€	2 K€
Charges exceptionnelles	6 K€	12 K€	319 K€	261 K€	261 K€	261 K€	261 K€
Résultat exceptionnel	0 K€	2 K€	-244 K€	-259 K€	-259 K€	-259 K€	-259 K€
Capacité d'autofinancement (= épargne brute)	1 179 K€	186 K€	1 203 K€	573 K€	-633 K€	-530 K€	-506 K€
Taux d'épargne brute	10%	1%	7%	3%	nc	nc	nc
Remboursement du capital de la dette	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	54 K€	144 K€	372 K€
<i>Remboursement des dettes contractées avant CA 2018 PROJETE</i>			0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
<i>Remboursement des dette contractées après 2017</i>			0 K€	0 K€	54 K€	144 K€	372 K€
Autofinancement net (= épargne nette)	1 179 K€	186 K€	1 203 K€	573 K€	-687 K€	-673 K€	-878 K€
Recettes d'investissement (hors 16-Emprunts et 1068)	696 K€	2 360 K€	671 K€	1 748 K€	2 541 K€	3 057 K€	1 177 K€
<i>Dont Subventions départements</i>				1 298 K€	1 897 K€	2 186 K€	41 K€
<i>Dont FCTVA</i>				450 K€	643 K€	871 K€	1 136 K€
Dépenses d'investissement (hors 16-Emprunts)	596 K€	3 590 K€	1 064 K€	2 829 K€	3 921 K€	5 308 K€	6 926 K€
<i>dont dépenses liées au PPI</i>				2 829 K€	3 921 K€	5 308 K€	6 926 K€
<i>dont dépenses liées aux fonds de concours</i>				0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
<i>dont autres dépenses récurrentes</i>				0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Besoin de financement	1 279 K€	-1 043 K€	810 K€	-508 K€	-2 068 K€	-2 924 K€	-6 627 K€
Emprunts nouveaux	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	1 381 K€	2 251 K€	5 749 K€
<i>dont emprunts liés au solde de clôture</i>	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
<i>dont emprunts liés au PPI</i>	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	1 381 K€	2 251 K€	5 749 K€
Résultat de l'exercice	1 279 K€	-1 043 K€	810 K€	-508 K€	-687 K€	-673 K€	-878 K€
Reports +/-	1 840 K€	2 352 K€	2 058 K€	2 868 K€	2 360 K€	1 672 K€	999 K€
Excédents de fonctionnement reportés (1068)	0 K€	766 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Résultat de clôture	3 118 K€	2 075 K€	2 868 K€	2 360 K€	1 672 K€	999 K€	121 K€
Restes à réaliser +/-	-2 170 K€		-110 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Solde global de clôture	948 K€	2 075 K€	2 868 K€	2 360 K€	1 672 K€	999 K€	121 K€
Encours de dette	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	1 326 K€	3 434 K€	8 811 K€
Dettes par habitant				- €	46,65 €	120,76 €	309,84 €
Couverture de l'Autofinancement net				oui	oui	oui	non

4. La répartition de la dotation de solidarité communautaire

Les différents scénarios de DSC étudiés

AR. PREFECTURE
013-241300375-20181219-DEL205_2018-DE
Regu le 12/12/2018

Dans le cadre de la mise en place de la DSC, nous proposons plusieurs scénarios de répartition:

- ✓ **Premier scénario** : Il est proposé de répartir une enveloppe globale de 2,6 M€, avec les critères légaux en vigueur soit, 50% de l'enveloppe sur la population et 50% de l'enveloppe sur le potentiel fiscal,
- ✓ **Deuxième scénario** : Il est proposé de répartir une enveloppe globale de 2,6 M€, avec les critères appliqués par la CCBVA depuis la mise en place de la DSC sur son territoire soit, 26% de l'enveloppe sur la population, 26% de l'enveloppe sur le potentiel fiscal et 48% de l'enveloppe sur la fiscalité professionnelle de ses communes membres
- ✓ **Troisième scénario** : Il est proposé de répartir une enveloppe globale de 2,6 M€, avec les critères suivant, soit, 26% de l'enveloppe sur la population, 26% de l'enveloppe sur le potentiel fiscal, 24% de l'enveloppe sur la fiscalité professionnelle des communes membres, et 24% de l'enveloppe sur l'indicateur de gestion (Effort fiscal 2018 * la moyenne de 10 ans de l'Épargne brute).

4. La répartition de la dotation de solidarité communautaire

013-241300375-20181219-DEL205_2018-DE
Regu le 12/12/2018

Les différents scénarios de DSC étudiés

	DSC Actuelle 2018	Scénario 1 critères légaux	Delta	Scénario 2 critères 2007	Delta	Scénario 3 Proposition	Delta
Aureille	37 570 €	108 350 €	70 780 €	70 032 €	32 462 €	75 050 €	37 480 €
Baux de Provence	208 298 €	51 605 €	- 156 693 €	132 024 €	- 76 274 €	133 051 €	- 75 247 €
Eygalières	141 439 €	219 841 €	78 402 €	240 989 €	99 550 €	219 136 €	77 697 €
Fontvieille	101 876 €	297 483 €	195 607 €	239 425 €	137 549 €	265 033 €	163 157 €
Mas Blanc des Alpilles	25 280 €	40 151 €	14 871 €	29 439 €	4 159 €	47 774 €	22 494 €
Maussane les Alpilles	109 915 €	234 246 €	124 331 €	234 840 €	124 925 €	254 890 €	144 975 €
Mouries	75 933 €	278 649 €	202 716 €	212 122 €	136 189 €	251 452 €	175 519 €
Paradou	41 082 €	183 688 €	142 606 €	172 034 €	130 952 €	158 528 €	117 446 €
Saint Etienne du Grès	76 326 €	211 982 €	135 656 €	185 161 €	108 835 €	177 888 €	101 562 €
Saint Rémy de Provence	457 281 €	974 006 €	516 725 €	1 083 934 €	626 653 €	1 017 198 €	559 917 €
Totaux	1 275 000 €	2 600 000 €	1 325 000 €	2 600 000 €	1 325 000 €	2 600 000 €	1 325 000 €

Les scénarios proposés permettent de bonifier la DSC de chaque communes membres, à l'exception de la commune des Baux des Provence, qui constate une baisse significative de celle-ci sur les 3 scénarios.

Le scénario 3 permet la mise en place d'une réelle péréquation au sein du territoire de la CCVBA, en appliquant une répartition d'une part en fonction des critères obligatoires, qui sont les prioritairement l'importance de la population et du potentiel fiscal et d'autre part en fonction de la fiscalité transférée à l'EPCI, l'effort fiscal et la moyenne des 10 dernières années de l'Épargne brute de chaque communes membres.

4. La répartition de la dotation de solidarité communautaire

Les différents scénarios de DSC étudiés

AR PREFECTURE
013-241300375-20181219-DEL205_2018-DE
Regu le 12/12/2018

Les représentants des communs membres de la Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles ont retenu à l'unanimité les critères de répartition du 3ème scénario, en appliquant les règles suivantes :

- ✓ La neutralisation la perte de 75 K€ sur la commune des Baux de Provence, en la répartissant sur les 9 communes membres par un ratio à la population.
- ✓ En appliquant des plafonds dit « cap » à l'évolution de la DSC entre 2018 et 2019, de 0%, 75%, 120%, 200% afin de réduire les écarts d'évolutions des DSC.
- ✓ En bonifiant de 14 933 € pour l'année 2019, la DSC de la commune des Baux de Provence.
- ✓ En appliquant un cap de 243% pour l'année 2019 et pour la seule commune du Paradou.

4. La répartition de la dotation de solidarité communautaire

013-241300375-20181218-DEL205_2018-DE
Regu le 18/12/2018

La répartition de la DSC pour l'année 2019 (1)

source : DGF 2018

	Montant des bases brutes de CFE de la commune	Taux	Somme allouée	Indicateur de gestion	Taux	Somme allouée	Population DGF	Taux	Somme allouée	Potentiel fiscal 4 taxes	Taux	Somme allouée	Simulation DSC 2019
Aureille	116 713 €	1%	6 845 €	81 465 €	2%	11 863 €	1 637	5%	35 211 €	944 643 €	3%	21 131 €	75 050 €
Baux de Provence	896 762 €	8%	52 595 €	368 225 €	9%	53 622 €	499	2%	10 733 €	719 801 €	2%	16 101 €	133 051 €
Eygalières	1 079 906 €	10%	63 336 €	284 863 €	7%	41 483 €	2 200	7%	47 321 €	2 995 031 €	10%	66 996 €	219 136 €
Fontvieille	722 379 €	7%	42 367 €	466 786 €	11%	67 975 €	3 927	12%	84 468 €	3 139 289 €	10%	70 223 €	265 033 €
Mas Blanc des Alpilles	72 983 €	1%	4 280 €	155 298 €	4%	22 615 €	539	2%	11 594 €	415 082 €	1%	9 285 €	47 774 €
Maussane les Alpilles	963 627 €	9%	56 516 €	525 784 €	12%	76 566 €	2 761	9%	59 388 €	2 790 467 €	9%	62 420 €	254 890 €
Mouries	573 104 €	5%	33 612 €	500 897 €	12%	72 942 €	3 815	12%	82 059 €	2 809 167 €	9%	62 839 €	251 452 €
Paradou	652 319 €	6%	38 258 €	169 974 €	4%	24 752 €	2 247	7%	48 332 €	2 109 415 €	7%	47 186 €	158 528 €
Saint Etienne du Grès	638 799 €	6%	37 465 €	207 333 €	5%	30 192 €	2 602	8%	55 968 €	2 425 796 €	8%	54 263 €	177 888 €
Saint Rémy de Provence	4 922 905 €	46%	288 725 €	1 524 416 €	36%	221 990 €	11 201	36%	240 928 €	11 871 515 €	39%	265 556 €	1 017 198 €
Totaux	10 639 497 €	100%	624 000 €	4 285 041 €	100%	624 000 €	31 428	100%	676 000 €	30 220 206 €	100%	676 000 €	2 600 000 €

4. La répartition de la dotation de solidarité communautaire

013-241300375-20181219-DEL205_2018-DF
Regu le 20/11/2018

La répartition de la DSC pour l'année 2019 (2)

source : DGF 2018

	Simulation DSC 2019	Simulation DSC 2019 avec neutralisation de la baisse pour les Baux de Provence (répartition de la neutralisation en fonction du nombre d'habitants)	Evolution en % DSC 2018-2019 avec un plancher à 0 (neutralisation de la baisse des Baux de Provence)	Application de plafonds (=mise en place de "cap") aux évolutions DSC 2018/DSC 2019 avec neutralisation de la baisse des Baux des Provence	DSC 2019 avec neutralisation de la baisse de DSC des Baux de Provence + applications de plafonds d'évolution	Ecart DSC 2018/DSC 2019 avec neutralisation de la baisse de DSC des Baux de Provence + applications de plafonds d'évolution
Aurville	75 050 €	71 131 €	89%	évo DSC 2019 = + 120 %	82 654 €	45 084 €
Baux de Provence	133 051 €	208 298 €	0%	évo DSC 2019 = + 0 %	223 291 €	14 993 €
Eygalières	219 136 €	213 868 €	51%	évo DSC 2019 = + 75 %	247 518 €	106 079 €
Fontvieille	265 033 €	255 630 €	151%	évo DSC 2019 = + 120 %	224 127 €	122 251 €
Mas Blanc des Alpilles	47 774 €	46 484 €	84%	évo DSC 2019 = + 120 %	55 616 €	30 336 €
Maussane les Alpilles	254 890 €	248 280 €	126%	évo DSC 2019 = + 120 %	241 813 €	131 898 €
Mouries	251 452 €	242 317 €	219%	évo DSC 2019 = + 200 %	227 799 €	151 866 €
Paradou	158 528 €	153 148 €	273%	évo DSC 2019 = + 243 %	140 911 €	99 829 €
Saint Etienne du Grès	177 888 €	171 658 €	125%	évo DSC 2019 = + 120 %	167 917 €	91 591 €
Saint Rémy de Provence	1 017 198 €	990 380 €	117%	évo DSC 2019 = + 120 %	1 006 018 €	548 737 €
Totaux	2 600 000 €	2 601 195 €	104%		2 617 664 €	1 342 664 €

Il est à noter que chaque année :

- ✓ Les données présent en compte pour chaque communes membres devront être actualisées avec les dernières fiches DGF connues,
- ✓ L'application des caps devra être arbitrée par la commission compétente à la CCBVA,
- ✓ L'enveloppe allouée devra être validée par la commission compétence à la CCVBA,
- ✓ La neutralisation de la commune des Baux de Provence devra être validée par la commission compétente à la CCBVA.

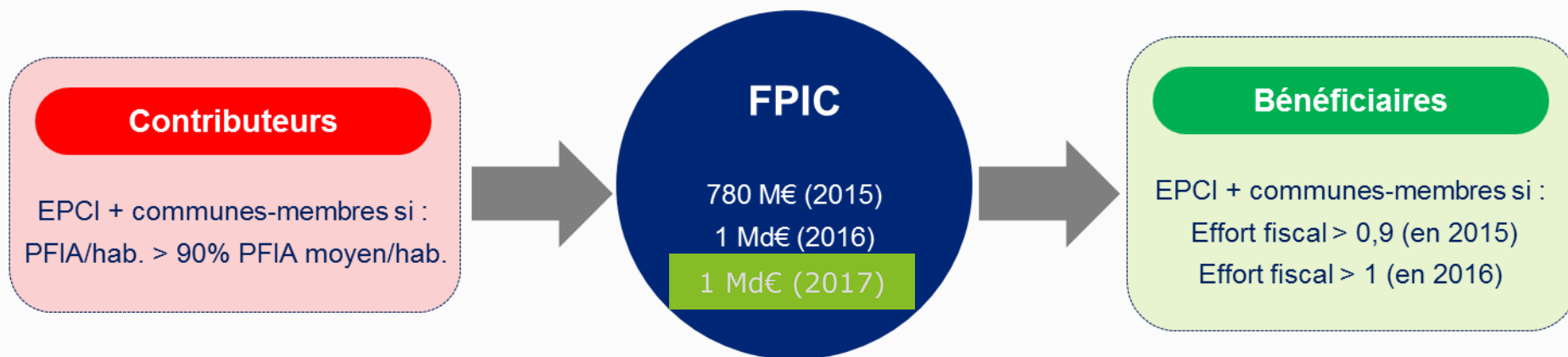
Sommaire

- 1 Présentation du pacte fiscal et financier
- 2 La situation financière de la CCVBA et de ses communes membres
- 3 Les attributions de compensation
- 4 La répartition de la dotation de solidarité communautaire
- 5 **La repartition interne du F.P.I.C**
- 6 Les fonds de concours



5.1 Présentation du F.P.I.C

- Le F.P.I.C a été instauré en 2012. il s'agit d'un système de péréquation horizontale, c'est-à-dire qu'il est alimenté par les communes et leurs EPCI pour être redistribué aux communes et à leurs EPCI.
- Le fait d'être contributeur ou bénéficiaire au FPIC résulte de critères différents. Une commune ou un EPCI peut donc être à la fois bénéficiaire et contributeur.



- **NB** : le FPIC aurait du augmenter de 150 M€ en 2017. Mais, d'après la loi de finances pour 2017, il a finalement été stabilisé à hauteur de 1 Md€ pour cet exercice. Le montant du F.P.I.C pour l'année 2018 est maintenu stable à 1 Md € suite à la loi de finances 2018.

Il existe un régime de droit commun et un régime dérogatoire :

- **Régime de droit commun** : La part de l'EPCI est déterminée en fonction du coefficient d'intégration fiscale. La part restante est répartie entre les communes en fonction de leur insuffisance de potentiel financier par habitant et des populations des communes
- **Régime dérogatoire** :
 - **Répartition « à la majorité des deux tiers »** : la répartition entre l'EPCI et les communes-membres peut être modifiée dans une fourchette de 30% autour du montant tel que déterminé par la méthode de répartition de droit commun. La part dont héritent les communes est répartie en fonction de plusieurs critères : la collectivité doit pondérer a minima ou bien le « revenu par habitant et le potentiel financier par habitant » ou bien « le revenu par habitant et le potentiel fiscal par habitant ».
 - **Répartition « libre »** : la répartition ne doit respecter aucune condition, mais les modalités d'adoption sont moins souples : au lieu de « la majorité des deux tiers », l'EPCI doit délibérer à l'unanimité, ou bien à la majorité des deux tiers si l'ensemble des communes délibère dans le même sens (une absence de délibération valant accord implicite)

5. La répartition interne du F.P.I.C

013-241300375-20181219-DEL205_2018-DE
Regu le 11/01/2019

5.2. La répartition de la contribution au FPIC entre la CCBVA et ses communes membres

- ✓ L'ensemble intercommunal est uniquement contributeur à ce fonds.
- ✓ Le conseil communautaire a opté depuis l'année 2012, pour une répartition « dérogatoire libre », de ce fait la contribution au titre du FPIC est intégralement supportée par la CCVBA.
- ✓ Ci-dessous l'historique de la contribution au FPIC prise en charge par la communauté de communes :

	Auraille	Les Baux	Eygalières	Fontvieille	Mas Blanc	Maussane	Mouriès	Le Paradou	SEG	Saint Rémy	Sous-total part communale	Part CCVBA	Total
2013	4 753,00	3 509,00	11 711,00	14 898,00	1 670,00	11 151,00	12 377,00	7 185,00	9 696,00	50 575,00	127 525,00	20 379,00	147 904,00
2014	10 737,00	7 823,00	26 211,00	33 463,00	3 756,00	25 771,00	28 051,00	17 106,00	22 066,00	113 412,00	288 396,00	51 974,00	340 370,00
2015	14 647,00	10 472,00	35 747,00	45 645,00	5 165,00	35 100,00	38 314,00	34 662,00	29 991,00	153 749,00	403 492,00	72 753,00	476 245,00
2016	25 472,00	17 095,00	62 550,00	78 372,00	8 879,00	61 651,00	66 512,00	45 297,00	52 764,00	262 805,00	681 397,00	145 268,00	826 665,00
2017	30 907,00	19 739,00	76 395,00	94 504,00	10 980,00	75 908,00	80 805,00	57 118,00	63 913,00	316 299,00	826 568,00	180 069,00	1 006 637,00
2018	25 311,00	15 801,00	69 431,00	78 283,00	9 615,00	64 972,00	69 183,00	50 121,00	56 977,00	282 544,00	722 238,00	305 977,00	1 028 215,00
TOTAL	111 827,00	74 439,00	282 045,00	345 165,00	40 065,00	274 553,00	295 242,00	211 489,00	235 407,00	1 179 384,00	3 049 616,00	776 420,00	3 826 036,00

Sommaire

- 1 Présentation du pacte fiscal et financier
- 2 La situation financière de la CCVBA et de ses communes membres
- 3 Les attributions de compensation
- 4 La répartition de la dotation de solidarité communautaire
- 5 La repartition interne du F.P.I.C
- 6 **Les fonds de concours**



6. Les fonds de concours

013-241300375-20181219-DEL205_2018-DE
Regu le 01/01/2019

6.1 Présentation et définition des fonds de concours

- La notion de fonds de concours, qui constitue une dérogation aux principes de spécialité et d'exclusivité encadrant le fonctionnement de l'intercommunalité, a été fortement réaménagée dans le sens d'une plus grande liberté de définition et d'usage depuis son émergence.
- Ayant pour but de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours.
- Le fonds de concours doit faire l'objet d'un accord préalable et concordant, à la majorité simple, exprimé par les assemblées délibérantes de la commune et de la communauté.
- Depuis la loi de finances pour 2005, les fonds de concours ne sont plus pris en compte dans les dépenses de transfert qui venaient minorer le coefficient d'intégration fiscale des communautés à FPU.
- Le benchmarking sur l'utilisation des fonds de concours est un exercice rendu compliqué par le fait que, outre la très grande variété des pactes fiscaux et financiers, toutes les intercommunalités n'y ont pas recours. En effet, deux écoles coexistent sur le territoire national :
 - ✓ Les communautés plutôt hostiles aux fonds de concours, qui estiment que ces enveloppes entretiennent une logique de guichet contraire aux principes de cohérence et de gouvernance du territoire, et que les ressources de la communauté s'en retrouvent ainsi « gaspillées » sans logique apparente
 - ✓ Les communautés favorables aux fonds de concours, qui les considèrent comme un moyen pour encourager les politiques d'investissement des communes en cohérence avec le projet de territoire et favoriser une logique communautaire. Elles peuvent également être l'expression de la solidarité communautaire envers les communes moins favorisées ou ayant mutualisé une part importante de leurs ressources

6. Les fonds de concours

6.2. Les fonds de concours de la CCVBA

013-241300375-20181219-DEL205_2018-DE
Regu le 19/12/2018

Les représentants des communs membres de la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles ont opté pour la « non » mise en place d'une enveloppe récurrente de fonds de concours au sein de leur territoire.

Cependant en fonction du résultat global de clôture de la CCVBA de chaque année, une enveloppe exceptionnelle pourrait être proposée aux communes membres.

Le cas échéant une commission se réunira pour déterminer le montant à allouer et ses critères de répartition.



Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, consulter www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SAS est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.

Deloitte fournit des services professionnels dans les domaines de l'audit, de la fiscalité, du consulting et du financial advisory, à ses clients des secteurs public ou privé, de toutes tailles et de toutes activités. Fort d'un réseau de firmes membres dans plus de 150 pays, Deloitte allie des compétences de niveau international à des expertises locales pointues, afin d'accompagner ses clients dans leur développement partout où ils opèrent. Nos 244 400 professionnels sont animés par un objectif commun, faire de Deloitte la référence en matière d'excellence de service.

En France, Deloitte mobilise un ensemble de compétences diversifiées pour répondre aux enjeux de ses clients, de toutes tailles et de tous secteurs – des grandes entreprises multinationales aux microentreprises locales, en passant par les entreprises moyennes. Fort de l'expertise de ses 10 300 collaborateurs et associés, Deloitte en France est un acteur de référence en audit et risk services, consulting, financial advisory, juridique & fiscal et expertise comptable, dans le cadre d'une offre pluridisciplinaire et de principes d'action en phase avec les exigences de notre environnement.

Le présent document et ses annexes sont confidentiels et réservés à l'usage interne exclusif de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles. Toute reproduction ou toute divulgation partielle ou totale à des tiers en est interdite, sauf accord écrit préalable de Deloitte & Associés.

